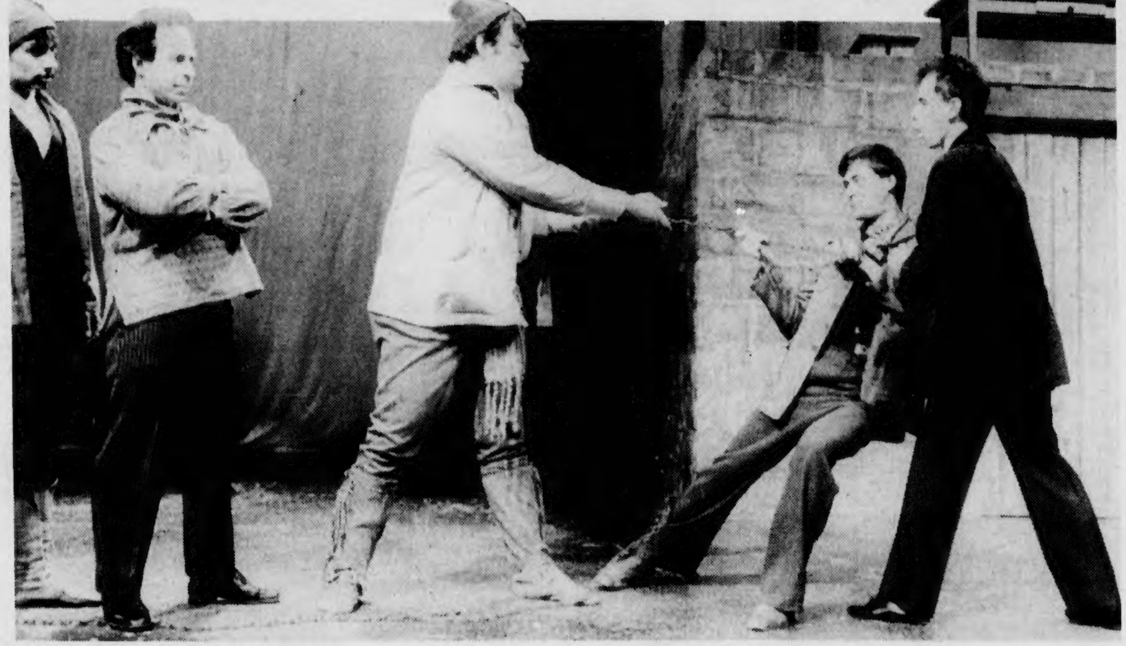
LA LIBERTÉ

50¢

Volume 73 No 47 Saint-Boniface, du 6 mars au 12 mars 1987



Touchez pas à ma terre!

Voilà une scène forte de la tragédie historique de Marcien Ferland Au temps de la Prairie. (*Voir Daniel Tougas en pages 10 et 11*).

Les ondes d'État s'appauvrissent

Si les émissions *L'autoroute électronique* ou *À guichets fermés* sont parmi vos préférées à CBWFT, vous risquez d'être directement concernés par les nouvelles coupures budgétaires à Radio-Canada.

La nouvelle n'a pas été une grosse surprise pour les patrons manitobains de la Société d'État mardi 3 mars: le budget total de 25 millions a été amputé de 500 000$. C'est la programmation 87-88 qui sera affectée.

Pour CBWFT, la coupe s'élève à 80 000$ et un poste doit être éliminé. CKSB recevra le même montant que l'année dernière, mais sans ajustement pour compenser l'érosion due à l'inflation.

Même si en pourcentage la perte d'un demi-million ne paraît pas énorme, le patron de Radio-Canada au Manitoba, Gilbert Teffaine, tient à souligner que le budget total «comprend absolument tout» et que les responsables sont loin de disposer de tout ce montant pour «faire de la programmation».



Radio-Canada aura plus de difficulté à proposer à ses téléspectateurs une émission de qualité comme le dernier À guichets fermés sur Hart-Rouge (*Voir page 10 et 11*).

«Ça va être encore plus serré, poursuit Gilbert Teffaine. La possibilité de refléter la vie culturelle va être évidemment réduite. Ça ne veut pas dire que nous n'allons pas essayer de le faire quand même par tous les moyens».

Du fait que *L'autoroute électronique* et *À guichets fermés* son co-produits avec d'autres stations régionales, il est encore trop tôt pour savoir si une émission sera purement et simplement supprimée ou si c'est la fréquence qui diminuera. «Je vais entamer des consultations avec mes collègues des autres régions», indique Gilbert Teffaine.

Précisions que le journal télévisé, de 18h, qualifié «d'émission prioritaire», ne sera pas concerné par ces réductions budgétaires qui touchent la Société d'État à l'échelle du pays.

B.B.

l'événement

Presse-Ouest dit NON À LA COOP

Le président du conseil d'administration de La Liberté, Gilbert Sabourin, explique en EDITORIAL pourquoi Presse-Ouest croit que le statu quo est la seule option du moment. **Voir page 5**

ÉDITORIAL

Les discussions entourant l'avenir de La Liberté mettent en relief deux conceptions de la francophonie manitobaine.

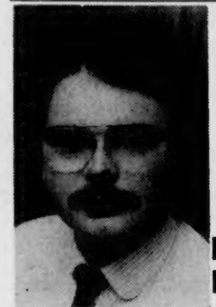
Pour Lucien Chaput, la voie choisie par les anciens présidents ne tient pas compte des changements profonds des dernières années.

Voir page 3

AU SOMMAIRE

L'Écho du Manitoba résonne à nouveau

Si vous êtes un(e) habitué(e) de La Liberté, vous avez lu de nombreuses fois la phrase «le seul journal de langue française du Manitoba». La précision s'applique depuis 1925. Avant cette date, les francos avaient le choix entre deux et parfois même trois hebdomadaires.



Bernard BOCQUEL

Au tournant du siècle et jusqu'en 1905, les lecteurs s'abonnaient au Manitoba ou à l'Écho du Manitoba, dirigé par Henri d'Hellencourt. À travers un livre consacré à ce journaliste (1) on peut maintenant revivre quelques moments passionnants du journalisme en français au Manitoba. Et en profiter pour se débarrasser de quelques mythes.

Son auteur, Bernard Pénisson, a enseigné l'histoire au Collège de Saint-Boniface entre 1966 et 1974. Passionné par la recherche, il découvre un jour que Henri d'Hellencourt écrivait régulièrement au premier ministre du Canada, le très libéral Wilfrid Laurier. Et Laurier répondait!

Normal. À l'époque, les journaux sont très partisants. Le Manitoba est contrôlé par les conservateurs; l'Écho du Manitoba par les libéraux. Au Manitoba, Henri d'Hellencourt est donc l'homme au service des intérêts du parti libéral.

Quand les partis règnaient sur la presse écrite

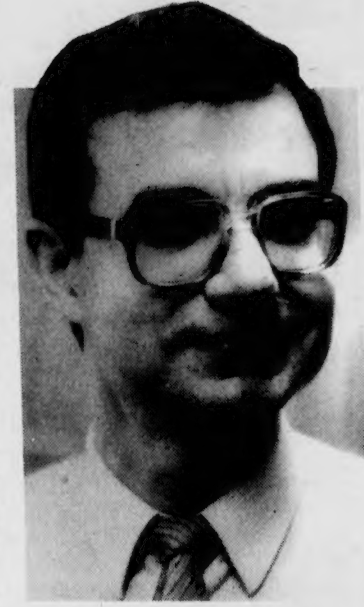
«C'était du journalisme d'opinion. La coutume voulait qu'on trouve plusieurs éditoriaux. Trois ou quatre. Et c'est frappant de noter les qualificatifs injurieux utilisés à l'endroit des adversaires», note Bernard Pénisson.

Même s'il ne semble pas faire de doute que d'Hellencourt croyait ce qu'il écrivait, il est clair qu'il suivait la ligne préconisée par le parti. «Laurier surveillait, Laurier conseillait», remarque Bernard Pénisson.

Pour le professeur d'histoire, la correspondance entre le premier ministre du Canada et son porte-étendard manitobain a représenté «une mine de renseignements. Quand on sait pourquoi d'Hellencourt écrit un tel article, c'est merveilleux!»

Sur la question des écoles (*compromis Laurier-Greenway de 1896*), Laurier conseille à d'Hellencourt de dire que l'affaire relève du provincial et non du fédéral. Une manière de démontrer que, après tout, les conservateurs manitobains ne sont pas plus favorables que les libéraux à l'obtention des pleins droits scolaires pour les francos.

Maintenant, en ce qui a trait à l'influence des éditoriaux «qui contenaient beaucoup de mauvaise foi par rapport à l'adversaire», elle reste toute relative.



Bernard Pénisson. L'historien est spécialement venu de France pour le lancement de son livre sur le rédacteur de l'Écho du Manitoba, Henri d'Hellencourt.

«En rédigeant ses éditoriaux, d'Hellencourt fournissait des arguments à ses partisans libéraux. Mais je ne dis pas qu'une bouteille de whiskey ou quelques piastres glissées dans la poche d'un électeur n'ait pas eu plus d'influence qu'un éditorial de l'Écho du Manitoba.»

La garantie du succès

«D'ailleurs, d'Hellencourt lutte contre la corruption électorale. Ça le dégoûte profondément. Sa devise n'est-elle pas «Tout droit»? Mais cette corruption électorale est ancrée dans les moeurs, elle fait partie de l'héritage britannique. Il n'y a pas juste le parlementarisme britannique».

Quand on évoque la presse écrite au début du siècle, il n'est pas inutile de rappeler que la radio et la télé étaient encore loin d'exister. Le journal est alors «le lien avec l'extérieur. On trouve beaucoup de correspondance locale, ainsi que des nouvelles internationales», indique le prof d'histoire.

Mais la garantie du succès reste la présence du feuilleton. Henri d'Hellencourt le disait: «Si on supprimait le feuilleton pour de la nouvelle, le journal s'effondrerait».

Toutefois, la disparition de l'Écho ayant coïncidé avec le départ de son rédacteur du Manitoba en 1905, il n'est pas sûr que le feuilleton, élément sans doute indispensable du contenu d'un hebdo au tournant du siècle, était la véritable clé du succès de ce journal libéral.

(1) *Publié tout dernièrement par les Éditions du blé, le bouquin de Bernard Pénisson est intitulé «Henri d'Hellencourt, un journaliste français au Manitoba (1898-1905)».*

En toile de fond: le Manitoba vers 1890 (géographie, économie, politique); la presse franco-manitobaine de 1871 à 1914; l'immigration française au Manitoba; les grands thèmes abordés par l'Écho du Manitoba (étude du contenu). Sans oublier, bien sûr, des détails personnels sur la vie de Henri d'Hellencourt, histoire de pouvoir bien cerner le personnage.

Les vraies raisons de la création de La Liberté

En 1913, l'hebdomadaire Le Manitoba, contrôlé par la famille Bernier, très liée au parti conservateur, a la monopole de la presse écrite en français.

«C'est en réaction aux éditoriaux et au contenu anti-francophone du journal Le Manitoba que le journal La Liberté fut fondé en 1913», pouvait-on lire la semaine dernière dans le «Rapport du comité d'étude sur Presse-Ouest Ltée».

Gardienne

En fait, le qualificatif «anti-francophone» ne mérite vraiment pas d'être collé à la mémoire des frères Bernier.

«Le Manitoba n'était pas anti-francophone. Il arrivait qu'il mettait la cause en veilleuse, pour faire passer les intérêts du parti conservateur avant ceux de la cause francophone», souligne Bernard Pénisson, qui consacre un chapitre de son livre à la presse franco-manitobaine de 1871 à 1914.

Si l'archevêque de Saint-Boniface tenait dès 1912 «à tout prix» à la création d'un autre journal, c'est donc parce que «la cause française et catholique» n'était pas convenablement défendue. En clair, Mgr Langevin ne pouvait plus exercer aucune influence sur Le Manitoba.

Ainsi, lorsque La Liberté est lancée, c'est pour qu'une voix indépendante des partis politiques puisse se faire entendre. Au fil des années, le journal dirigé par les oblats distribuait les bons points tantôt aux uns, tantôt aux autres, assuré que la langue était gardienne de la foi.

B.B.

Le rapport Gauthier ne fécondera pas l'histoire

L'histoire le démontre tellement clairement. Lorsqu'une société vit une période de changements, lorsque les valeurs et les solutions généralement acceptées ne cadrent plus avec la nouvelle réalité qui se précise, les personnes, individuellement ou collectivement, réagissent de deux façons.

Ou bien la personne (*ou la société*) se replit sur elle-même et cherche à recréer des structures ayant existé à une époque où les choses étaient beaucoup plus simples. Ou bien la personne (*ou la société*) s'adapte aux changements, innove et va de l'avant.

L'histoire, impitoyable comme elle seule sait l'être, n'a jamais donné raison au repliement. Le repliement, la tentative de recréer des structures qui fonctionnaient tellement bien dans le temps, se souvient-on nostalgiquement, mène à l'anéantissement de la personne ou de la société.

La francophonie manitobaine vit, depuis une bonne demi-douzaine d'années une période de changements. Les valeurs et les solutions généralement acceptées ne cadrent plus avec la nouvelle réalité. La Société franco-manitobaine (SFM) l'a appris à ses dépens.

La majorité des Franco-Manitobains ne lui a jamais pardonné son fameux "oui" au référendum québécois du 20 mai 1980. Le Québec, tout comme la France l'était pour les Canadiens du 18e et 19e siècle, c'était loin, c'était ailleurs. Ce n'était pas icitte.

Le mouvement coopératif, outil de développement économique durant les années 30, 40 et 50, vit, lui aussi, depuis une demi-douzaine d'années, une période de changements. La crise des caisses populaires de 1980 et 1981 l'a amplement démontré. Les grands principes d'entraide, aussi louables qu'ils puissent être, se sont avérés impuissants devant la nouvelle réalité économique.

ÉDITORIAL

Une caisse pop, une coopérative, se maintiendra, si et seulement si, elle peut offrir un service comparable ou meilleur que les institutions qui lui font concurrence. Pour la majorité, les principes coopératifs passent en second lieu.

Avec tout le respect qu'on doit aux anciens coopérateurs qui oeuvraient à un temps où ils étaient les seuls à assumer des services essentiels, il faut tout de même poser la question: est-ce qu'on pourrait, en 1987, mettre sur pied une caisse pop et croire honnêtement que cette nouvelle institution se développerait?

Dans ce sens, le rapport Gauthier ne fécondera pas l'histoire. En recommandant que La Liberté devienne une coopérative, les anciens présidents ont fait abstraction de la réalité des années 80.

Ceci était d'autant plus évident lors de la conférence de presse tenue jeudi 26 février lorsque Maurice Gauthier déclara: "Si les francophones ne sont pas plus sérieux dans le désir d'avoir un journal, est-ce qu'ils en méritent vraiment un?".

En posant la question de cette façon, l'ancien président de la SFM et de Presse-Ouest semble avoir oublié une chose.

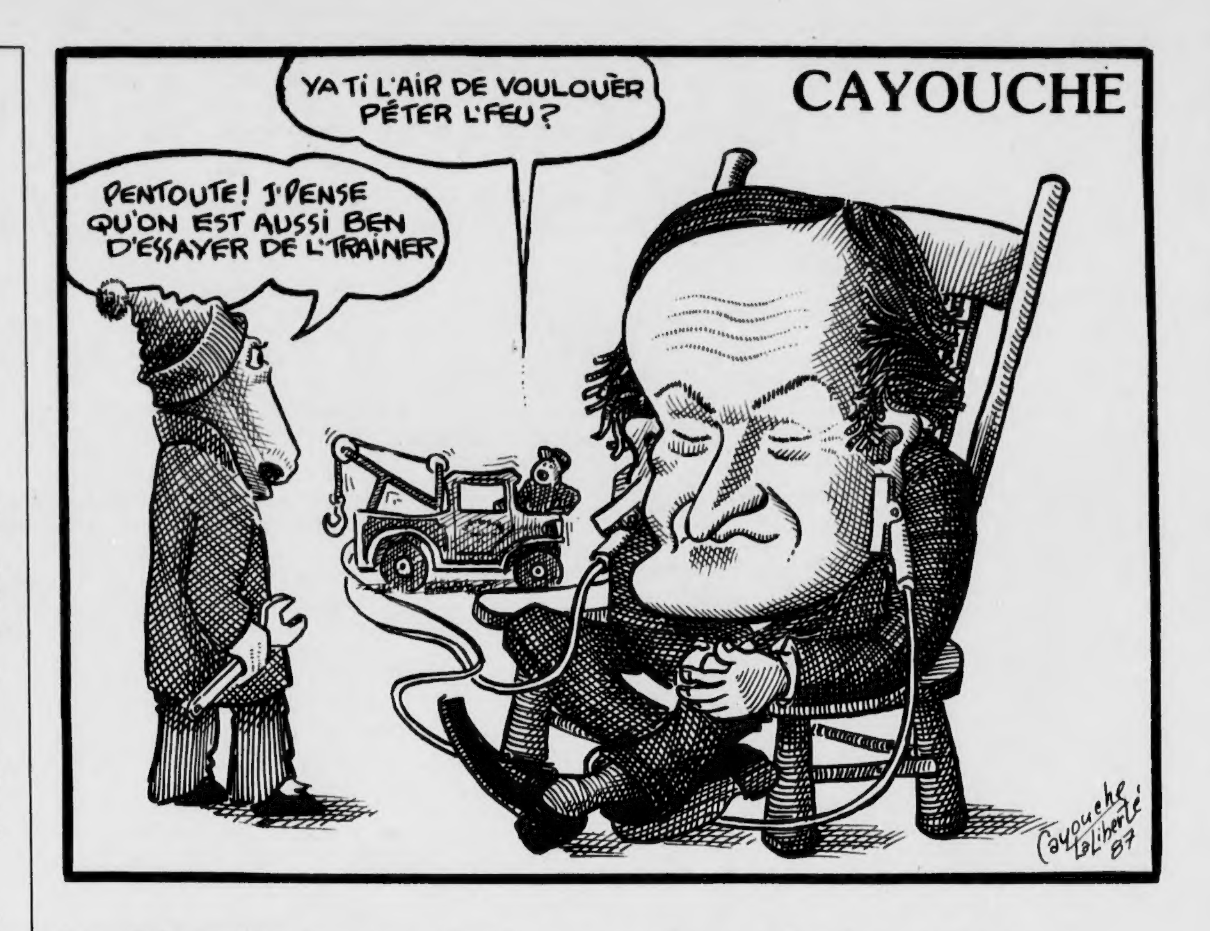
On n'est plus en 1916. La majorité des francophones du Manitoba ont rejeté, depuis longtemps, ce genre de discours culpabilisateur. La majorité lit un journal et vit en français parce que ça l'intéresse. C'est la façon normale de faire les choses.

Le missionnariat ne fait plus partie de la vie normale du francophone moyen. N'en déplaise à l'ancienne élite qui semble incapable de voir la nouvelle réalité sur d'autres bases que la cause, les dons et le bénévolat.

En voulant recréer les structures d'antan, on condamnerait le journal à mourir.

Le voir autrement, c'est nier la réalité des changements qui s'opèrent depuis un bon nombre d'années.

Lucien CHAPUT



Le Manitoba anti-francophone? Jamais!

M. le Rédacteur,

Paraîssait la semaine dernière le rapport du comité d'étude sur **Presse Ouest Ltée**, rapport préparé par le comité ad hoc du conseil d'administration de la Société franco-manitobaine composé des anciens présidents de la SFM et de Presse Ouest Ltée.

Je comprends très mal que l'on compare la publication d'un journal, et tout ce que cela implique, à une coopérative de consommation. Vendre des petits pois sucrés et publier un journal qui est le seul véhicule de la communication écrite au Manitoba français, c'est quand même différent! Mais laissons cela de côté, le sujet fera l'objet de discussions lors de l'assemblée annuelle de la SFM.

Le rapport débute par un bref historique. "C'est en réaction aux éditoriaux et contenu anti-francophone du journal **Le Manitoba** que le journal **La Liberté** fut fondé en 1913." Il est vrai que La Liberté fut fondée en 1913! **Le Manitoba** anti-francophone? Inconcevable.

J'ai eu l'occasion de lire attentivement, sur une période de 3 années, au-delà de 1,400 éditoriaux de ce même journal pour une maîtrise ès Arts dont le titre était "Le contenu et la philosophie éditoriale du journal **Le Manitoba**, 1895-1923."

LETTRE

Anti-francophone? Jamais! Si **Le Manitoba** a péché, c'est qu'il fut, de façon et dans un style virulents, trop francophone. Le journal était aussi archi-catholique, et de plus, l'organe officiel francophone du Parti conservateur. Et c'est là d'où vient la vraie motivation de la fondation de La Liberté.

Citons le journal **Le Manitoba**, daté du 12 mars 1912: "Considérant l'absolue nécessité d'un journal français indépendant des partis politiques pour travailler à l'union des nôtres, la convention décide la fondation d'un nouveau journal de langue française qu'elle désire voir publier au West Canada Publishing Co. à Winnipeg, aux mêmes ateliers que les journaux catholiques, anglais, polonais et ruthène. Un comité est constitué pour mettre au plus tôt sur pieds (sic) cette oeuvre si pressante."

Armand Bédard
Saint-Boniface
le 3 mars 1987

Ne jouons pas à l'autruche

Depuis quelques semaines, nous sommes témoins d'une controverse qui s'élève en Ontario.

Celle-ci est suscitée par la proposition d'enseigner aux jeunes adolescents comment se protéger contre les MTS (*maladies transmises sexuellement*) et plus particulièrement le SIDA (*AIDS*). Certains s'insurgent contre ce projet prétendant que la moralité serait en danger.

Est-il sage et judicieux d'opposer un non catégorique à cet enseignement quand on regarde les faits?

Depuis quelques décennies nous assistons à une libération des moeurs sexuelles. Et que l'on soit pour ou contre, il faut bien admettre que certains adolescents, parfois même assez jeune, ont une vie sexuelle active. Le nombre de grossesses chez les adolescentes le démontrent clairement.

En conséquence de cette plus grande liberté, le nombre de cas de MTS a progressé de façon alarmante.

Le SIDA, la plus terrible de toutes, a fait son apparition. La médecine est encore impuissante à la traiter. Le SIDA conduit donc inévitablement à la mort. Certains médecins prétendent même que d'ici quelques années, le SIDA aura fait autant de victimes que la grande épidémie de peste noire du dix-septième siècle.

Cela en dit assez long.

Statistiques à l'appui, nous savons que quelle que soit l'orientation sexuelle des gens, tous peuvent maintenant être atteints du SIDA. Pour le moment, le seul moyen connu et qui offre une certaine protection contre ce fléau est l'utilisation de préservatifs.

Johanne BRIEN

En toute liberté

Je ne crois pas que renseigner les adolescents (*et même toute la population*) sur ces faits soit une incitation, comme certains le prétendent, à une sexualité plus précoce ou à une trop grande liberté.

Nous, parents, tentons le mieux possible de donner à nos enfants une bonne éducation. Pourquoi pas aussi une saine éducation sexuelle et le droit à la vérité?

Je n'y vois pas là d'obstacle à une bonne moralité. Ne jouons pas à l'autruche, cela peut être une question de vie ou de mort.

LE FEUILLETON

467, rue Jeanne D'Arc

Patrick CHABAULT

Livre deux

Marius

Aneroïd. Fin de l'été 85. Marius, le vieux chum de Charles-Eugène Langlois (le mari de Marie-Louise Langlois, la «veuve» du 467, rue Jeanne d'Arc) est revenu bedrouille de Saint-Boniface. Quels documents recherchait-il? Et le curé Morin qui semble en connaître pas mal long sur le secret de Marius!

Pour Edouard Morin, la pièce **La passerelle** par Jean-Marie, c'était du sucre, du miel, du gâteau forêt noire, des mille feuilles, du chocolat suisse, des...

À mon avis, on pouvait lire ce qu'on voulait dans ce texte. Il y avait un jeune, un vieux et un innocent. Le jeune voulait l'aide de l'innocent pour tuer le vieux. Il a proposé alors à l'innocent d'amener le vieux dans un restaurant provincial. Si l'innocent refusait de suivre ses ordres, il risquait de mettre en danger sa femme et son fils.

Qu'est-ce que vous en dites? Y a-t-il là suffisamment de preuves pour suggérer que ce texte est inspiré d'une histoire vraie? Moi, je dis non mais nous n'avons pas encore fini la lecture...

Un restaurant: éclairage sombre, trois chaises, une table, trois hommes assis.

LE JEUNE: Votre neveu vous a dit pourquoi je tenais à vous rencontrer?

LE VIEUX: Oui, il m'a dit que vous vouliez me tuer.

LE JEUNE: Il vous a dit ça?

LE VIEUX: C'est faux?

LE JEUNE: Il vous a aussi dit que je pouvais facilement rendre la vie de sa femme et de son fils très difficile.

LE VIEUX: Vous voulez quoi au juste?

LE JEUNE: Le trésor, mon vieux.

LE VIEUX: Le trésor... Dommage d'avoir mal choisi votre siècle.

LE JEUNE: J'ai tué votre copain pour obtenir la photo qui m'a mené à vous. Je ferai ce qu'il faut pour le trouver.

LE VIEUX: Alors tuez-moi.

LE JEUNE: Et sa femme et son fils aussi?

LE VIEUX: Et si je vous disais où se trouve ce coffre que vous qualifiez de trésor...

LE JEUNE: Là, mon vieux, tu parles!

LE VIEUX: Et alors dites-moi pourquoi vous tenez toujours un couteau sous votre manteau?

LE JEUNE: Dites-moi où se trouve la passerelle?

LE VIEUX: Mettez votre couteau sur la table.

LE JEUNE: La passerelle, je veux savoir comment on se rend à la passerelle?

LE VIEUX: Et je veux que vous mettiez votre couteau sur la table.

LE JEUNE: Écoute, j'ai tué ton copain, je peux facilement...

LE VIEUX: Alors prenons la voiture et allons à la passerelle!

L'INNOCENT: Oui, allons à la passerelle! Il y en a assez pour tout le monde. Venez petit cousin, venez avec nous.

LE JEUNE: Allons-y, on sera riche.

Sautons à la dernière scène, j'ai toujours eu horreur de la lecture de dramatiques. Des paroles sans décor, sans ambiance, ça m'a toujours semblé un peu simpliste.

LE VIEUX: Ça va?

L'INNOCENT: Ça va. J'espère seulement que je pourrai oublier cette nuit. J'ai peur de rentrer chez-moi. Ma femme couchera avec un meutrier ce soir.

LE VIEUX: C'est moi qui l'a tué.

L'INNOCENT: C'est moi qui a manqué la force pour le faire.

LE VIEUX: Il nous aurait tous les deux enlevé la vie. Il fallait le faire.

L'INNOCENT: Il fallait le faire?

LE VIEUX: Il avait déjà tué mon copain et il serait parti avec le coffre.

L'INNOCENT: Tu as agi comme si tu avais déjà tué.

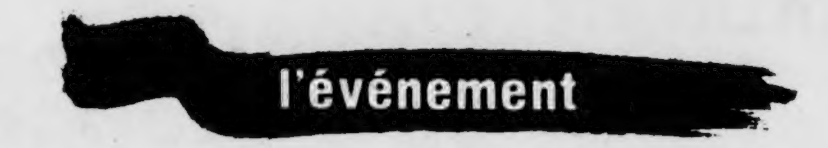
LE VIEUX: Je suis passé à l'action. Tu saignes. Il va falloir pouvoir expliquer cela avant de rentrer ce soir.

L'INNOCENT: Je ne veux pas rentrer. Restons ici pour la nuit. Passons la nuit à essayer d'oublier ce cauchemar. Demain on dira que la tempête nous a empêché de rentrer.

LE VIEUX: Demain, tu auras tout oublié.

(à suivre...)

Voici pourquoi il faut continuer la réflexion



Ne paniquons tout de même pas. La grange n'est pas en feu. Ce n'est pas une question de sauver les meubles. La Liberté se porte très bien pour l'instant. Et il n'y a pas de doute qu'elle sera en bonne état pour plusieurs années encore.

D'ailleurs, c'était justement parce que La Liberté n'était pas en état de crise que les conseils de Presse-Ouest Limitée, la société éditrice de La Liberté, et la Société franco-manitobaine, le propriétaire du journal, se sont penchés à l'automne 1986 sur l'avenir à long terme du seul journal hebdomadaire francophone du Manitoba.

Les discussions qui menèrent à la recommandation de privatiser le journal présentée à une assemblée générale de la SFM le 18 novembre 1986 avaient été basées sur trois principes: **la stabilité, la continuité et la crédibilité.** Trois principes qui permettraient **un développement sain et normal** de la communication écrite en français au Manitoba.

Bien que l'assemblée générale ait dit non à la privatisation par voie de soumission, telle que proposée par la Société franco-manitobaine, il n'y a pas de doute que les trois principes de base: la stabilité, la continuité et la crédibilité sont toujours les objectifs souhaitables pour La Liberté. **Les Franco-Manitobains veulent lire un journal de qualité en français.** Un point c'est tout.

C'est dans cette optique qu'il faut lire le rapport préparé par des anciens présidents de la Société franco-manitobaine et de Presse-Ouest publié dans La Liberté de la semaine dernière.

À notre avis, la recommandation du comité, que Presse-Ouest Limitée devienne une coopérative, n'apporte aucune amélioration aux structures présentement en place. Même que ça pourrait rempirer la situation.



Gilbert Sabourin

ÉDITORIAL

La structure de coopérative de consommation proposée ne répond pas aux trois préoccupations nécessaires pour le développment sain et normal de La Liberté. **Ce n'est pas en mettant sur pied un autre organisme, un autre organisme qui devra aller, de porte en porte, prélever d'autres fonds, qu'on pourra assurer la stabilité, la continuité et la crédibilité de La Liberté.**

À un temps où la francophonie manitobaine se demande très sérieusement si elle n'est pas déjà «sur-organismée», le rapport des anciens présidents ne fournit aucune information qui permettrait d'évaluer l'impact à long terme d'un tel changement de structure.

Par exemple: La Liberté frappe activement aux portes pour trouver de nouveaux abonné(e)s. Ce qui est normal puisqu'un journal qui cherche à se développer doit étendre son lectorat.

Comment réagiront ces mêmes abonnés si on devait retourner les voir par après leur vendre une part sociale? Quel en serait le résultat?

Depuis 1985, Presse-Ouest et le personnel de La Liberté ont contracté «une entente morale» avec leur lectorat. Les lecteurs s'abonnent au journal. Plus besoin de donner à d'autres quêtes pour dépanner le journal.

Pour notre part, on fournit aux abonnés un journal de qualité. Un journal intéressant. Un journal qui a gagné, les deux dernières année, le prix de meilleur hebdomadaire des 23 journaux francos hors-Québec. Devons-nous bouleverser, encore une fois, cette entente entre les lecteurs et lectrices et les responsables du journal? Et si oui, pourquoi? Et comment?

Le rapport des anciens présidents ne répond pas à ces questions. Comme nous l'avons dit au début, on n'est pas en état de crise. Alors pourquoi demander aux membres de la SFM de se prononcer, **une semaine seulement après la parution du rapport**, sur l'avenir du journal lorsque les données nécessaires ne sont pas disponibles?

À la réunion du 18 novembre 1986, nombre d'intervenants ont indiqué **qu'ils n'avaient pas eu suffisamment de temps** pour étudier la question. Et ceci malgré le fait que les recommandations avaient été connues cinq semaines avant la réunion.

Avec une semaine seulement pour étudier le rapport des anciens présidents, nous croyons que le statu quo est préférérable. La Liberté n'est pas en état de crise. Ne précipitons pas une crise en adoptant un rapport incomplet qui ne répond pas aux trois principes de base: la stabilité, la continuité et la crédibilité. On a un bon journal. Assurons nous qu'il en demeure ainsi.

Gilbert Sabourin
Président
Presse Ouest Ltée

L'avenir de La Liberté

La parole est aux membres de la SFM

Le conseil d'administration de la Société franco-manitobaine (SFM) ne s'est pas prononcé sur le rapport Gauthier qui recommande une structure coopérative pour le journal La Liberté.

«Notre position, affirme Réal Sabourin, président en exercice jusqu'au 7 mars, ce sera la position de l'assemblée générale.»

«Nous avions fait une recommandation (*privatisation par voie de soumission*) en novembre 1986 et ça n'a pas été accepté. Suite à cette assemblée générale, on a formé un comité d'anciens présidents de la SFM et de Presse-Ouest.»

«Le mandat du comité, poursuit l'ancien employé de la SFM, c'était de faire une étude des liens SFM-Presse-Ouest et de faire rapport directement à l'assemblée générale annuelle».

Ainsi, il reviendra aux membres de la SFM présents à l'assemblée annuelle de se prononcer sur la recommandation de transformer La Liberté en coopérative. Une recommandation qui n'a pas fait l'unanimité puisque c'était la «plus acceptable par le plus grand nombre des participants du comité» (*), ajoute Réal Sabourin.

Mériter un journal?

Rappelons que le comité, présidé par Maurice Gauthier, a recommandé, le 26 février, «*que la structure de Presse-Ouest Limitée soit changée pour devenir une coopérative avec une contribution minime au capital social et à laquelle peuvent adhérer tous les Manitobains d'expression française.*»

En conférence de presse, Maurice Gauthier a exposé les grandes lignes du rapport publié dans La Liberté du 27 février.

L'ancien président de la SFM et de Presse-Ouest n'était pas en mesure de préciser le genre de structure coopérative (*une structure fédérative calquée sur le modèle de la Red River Coop serait une possibilité*).

Ni le montant de la part sociale (*"qu'elle soit suffisamment basse pour que ce ne soit pas une contrainte pour ceux qui doivent devenir membre"*). Ni, enfin, le nombre de membres qui pourrait adhérer.

Il a aussi affirmé qu'il n'y avait pas de solution parfaite. "Une coop à mandat provincial, ça va être un défi, ça va être de l'ouvrage, a lancé l'ancien sous-ministre des coopératives. C'est possible que lorsque les choses vont bien, il serait possible qu'un groupe puisse faire élire suffisamment de ses adeptes pour prendre le contrôle."

Mais a ajouté l'ancien représentant du Commissaire aux langues officielles, "si les francophones ne sont pas plus sérieux que ça dans leur désir d'avoir un journal, est-ce qu'ils en méritent vraiment un?"

Lucien CHAPUT

** Ont participé aux discussions du comité ad hoc présidé par Maurice Gauthier, Albert Lepage, André Fréchette, René Piché, Léo Robert, Maurice Péloquin, Michel Lagacé, Rhéal Teffaine, Réal Sabourin, Gilbert Sabourin et René Fontaine (secrétaire).*

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Directeur et Rédacteur en chef: Bernard BOCQUEL
Directeur adjoint: Lucien CHAPUT
Journaliste: Daniel TOUGAS
Publicitaire: Andrée GILBERT
Typographe: Jocelyne LAXSON
Responsable du service graphique: David McNAIR
Graphiste: Denis ST. JEAN
Secrétaire-comptable: Francine LABOSSIÈRE
Secrétaire relationniste: Sylvie ROMAN
Développement des photos: Hubert PANTEL

Heures du bureau: 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Toute correspondance doit être adressée à **La LIBERTÉ**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher. Téléphone: (204) **237-4823.**

Nos annonceurs ont 5 jours pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel coûte 21,00$ au Manitoba, 25$ partout ailleurs au Canada et 30$ à l'étranger.

La LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477

L'énergie, ça s'économise tout le temps

Bien que la semaine des économies d'énergie au Manitoba ait lieu du 2 au 8 mars, les économies, ça se pratique à longueur d'année affirme Robert Bisson, ingénieur avec le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba.

C'est pour cela que les deux Énergie-bus du ministère sont tout le temps sur la route.

Depuis 1980, trois ingénieurs et deux techniciens spécialisés en gestion d'énergie ont visité plus de 1 200 édifices publics. Le but de la manoeuvre? Dresser un bilan énergétique de l'édifice et suggérer des façons d'augmenter l'efficacité des systèmes en place.

«On prend en considération tous les aspects, explique Robert Bisson. Le chauffage, l'éclairage, le système de ventilation. Ensuite, on suggère aux responsables des façons de couper leurs dépenses énergétiques sans que cela ne nuise à la qualité de l'environnement.»

Le bilan énergétique est dressé gratuitement par les spécialistes de la province. L'institution n'a qu'à en faire la demande. Une fois que le bilan est terminé, l'institution peut faire une demande de prêt à la province pour entreprendre les améliorations. Des prêts de 3 000$ à 32 000$ sont disponibles pour couvrir jusqu'à 80 pour cent des coûts à un taux d'intérêt préférentiel.

«Au début, c'était un programme fédéral-provincial, se souvient Robert Bisson. Le but, c'était d'aider le Canada à devenir auto-suffisant en matière énergétique en utilisant les sources d'énergie plus efficacement.»



Terry Silcox et Robert Bisson dans leur bureau mobile lorsque l'Énergie-bus a visité le CCFM. Des 1 200 institutions visitées depuis 1980, les spécialistes ont identifié 18 400 000$ d'épargnes possibles sur des coûts totaux de 79 500 000$, soit une économie de 23 pour cent sur les factures d'énergie.

Dispendieux

«Depuis trois ans, c'est un programme strictement provincial. La province le justifie en disant que pour chaque dollar qu'on épargne pour l'achat de gaz naturel, par exemple, c'est un dollar qui reste dans la province. Puisque le gaz naturel vient des autres provinces.»

«Peu importe l'édifice, il y a toujours des améliorations possibles. Certaines améliorations, comme le calfeutrage des portes et des fenêtres, ne coûtent pas chères. Pour des projets d'amélioration plus dispendieux, on leur fournit une analyse des économies réalisées pour les dépenses encourues».

Les 2 et 3 mars, l'Énergie-bus a visité le Centre culturel franco-manitobain (CCFM). Le chauffage et l'éclairage représentent 5,8 pour cent (47 000$) du budget de fonctionnement de cet édifice de 53 400 pieds carrés. «Si on peut diminuer nos dépenses de 5,8 à 4,8 pour cent, en suivant les recommandations du rapport, ça aura certainement valu la peine,» affirme Jacques Lavack, directeur adjoint du CCFM.

Lucien CHAPUT

Au moins une élection à la SFM

À moins d'une candidature de dernière heure, les participants à l'assemblée annuelle de la SFM samedi 7 mars n'auront à choisir qu'entre Donald Legal et Aline Taillefer au poste de conseiller jeunesse.

En effet, Béatrice McCarthy de Winnipeg ayant retiré sa candidature, il ne reste plus que trois candidats pour combler les trois vacances aux postes de conseillers. Denis Clément (*Aubigny*), Monique Mulaire (*Saint-Boniface*) et Léonard Robidoux (*Otterburne*) devraient donc être élus sans concurrence.

Comme d'ailleurs Lucille Blanchette (*Parc Windsor*) à la présidence et Gilles Ouellet (*Notre-Dame-de-Lourdes*) à la vice-présidence.

Selon la constitution, toute personne n'ayant pas eu son nom publié deux semaines avant les élections doit réunir au moins 10 signatures appuyant sa candidature et les remettre au plus tard samedi à 11h au président du comité des candidatures, Gilles Ferland.

René Fontaine, le directeur général de la SFM, estime qu'il y aura «probablement au moins 350 membres» qui participeront à l'assemblée annuelle.

Si la sensibilisation au désarment est efficace

Des écoles marcheront pour la paix en juin

C'est en 1986 qu'on a fêté l'année internationale de la paix. Mais cela n'a pas empêché les élèves du Précieux-Sang de faire le point sur la paix en 87 pendant la semaine du 2 au 6 mars. Et de prendre rendez-vous pour juin.

«L'idée centrale était de mettre la paix et le désarmement à la portée des jeunes», souligne Françoise Marmet, une des cinq organisatrices et organisateurs de la semaine de la Paix. «Pour que les jeunes sentent qu'ils peuvent y participer activement.»

Les activités, touchant les élèves de la 7e à la 12e année, comprenaient des conférences du député fédéral Léo Duguay, et du groupe Sage de Montréal (*la Solidarité anti-guerre étudiante*). On avait également prévu une journée de kiosques avec six organismes manitobains pour la paix, en plus des discussions et activités que menaient chacun des professeurs de l'école au cours de la semaine.

«On vise à participer comme école à la Marche de la paix à Winnipeg au mois de juin, précise Bruno Le Madec, bibliothéquaire au Précieux-Sang. Il serait intéressant d'avoir un regroupement d'une demi-douzaine d'écoles». (1)

«Notre plus grand obstacle n'est pas de convaincre les jeunes que le problème existe, mais qu'ils ont un rôle à jouer pour surmonter ce problème, explique Maxime Faille de la Solidarité anti-guerre étudiante (*Sage*).

La conférence de Sage au Précieux-Sang s'insérait dans une tournée canadienne qui a commencé à Terre-Neuve au mois de septembre. «Si les jeunes sont apathiques, poursuit Maxime Faille, un étudiant montréalais de 17 ans, c'est qu'ils ne savent pas ce qu'ils peuvent faire».

Ils croient à la guerre

«Selon une étude de McMaster University, 80 pour cent des jeunes ne pensent pouvoir rien faire pour le désarmement. Et, 60 pour cent croient qu'il y aura, tôt ou tard, une guerre nucléaire.»

La sensibilisation au désarmement à laquelle participe l'école Précieux-Sang doit passer en partie par la compréhension du système politique canadien.

«La majorité des jeunes ne savent pas qui les représentent à Ottawa. Seulement deux pour cent des étudiants peuvent nommer leur député fédéral, conclut Maxime Faille.

«Si on ne sait pas ça, on ne peut pas agir.»

Daniel TOUGAS

(1) Côté franco, Sage s'est aussi rendu au secondaire de Saint-Pierre-Jolys.



L'ÉPOUVANTAIL VA-T'IL SURVIVRE?

À Sainte-Anne, des handicapés prendront leur place

Un café très spécial ouvrira en septembre

Un groupe de personnes qui croit à l'intégration des handicapés mentaux dans la société va bientôt démarrer une expérience sans précédent à Sainte-Anne-des-Chênes.

L'expérience va toucher, pour commencer, 20 handicapés mentaux et 10 personnes souffrant de troubles psychiques. "On n'a encore jamais essayé de mettre les deux groupes ensemble", explique Lucie Saindon, présidente par intérim du Chemin Dawson Illimité (*Dawson Trail Opportunities Unlimited*).

Cette association incorporée en octobre 86 a tenu lundi 2 mars une réunion d'information à Sainte-Anne à laquelle une douzaine de personnes ont assisté. "Ce n'était pas beaucoup, mais les gens ont bien accueilli le projet. En fait, il n'y a pas beaucoup de résistance," note la résidante de Richer, âgée de 38 ans.

En gros, le projet débutera en juillet et prévoit l'ouverture d'un café à Sainte-Anne à la mi-septembre. Le café, dont le site n'a pas encore été choisi, employera de 5 à 8 handicapés, sous la surveillance d'une ou deux personnes.

Les responsables du Chemin Dawson Illimité[1] mettront ensuite sur pied cinq unités mobiles qui effectueront toute une série de travaux, comme du nettoyage. Ils espèrent aussi pouvoir donner une expérience de travail d'un an à une demi-douzaine de personnes, dont les salaires seront assumés par le gouvernement provincial.

Le projet, dont tous les éléments seront mis progressivement en place d'ici octobre 1988, fonctionnera en partie avec de l'argent gouvernemental. Déjà, la province a garanti entre 80 000$ et 100 000$.

Un rêve

Lucie Saindon a aussi entamé des démarches auprès du gouvernement fédéral. En tout, le Chemin Dawson Illimité compte obtenir 214 000$ pour engager 8 personnes chargées d'aider les handicapés, dont une majorité est francophone.

Toutefois, si les gouvernements ne donnent pas assez, il n'est pas question de reculer. "S'il n'y a pas moyen d'embaucher du personnel, alors ça marchera avec des bénévoles. Le rêve va devenir une réalité, d'une manière ou d'une autre".

Les responsables du projet vont tenter de prélever 50 000$ dans les communautés concernées: Ile-des-Chênes, Lorette, Dufresne, Sainte-Anne, Landmark, la Coulée, Sainte-Geneviève, Ross et Richer. L'argent servira à acheter de l'équipement (*photocopieuse, fourgonnettes*).

"Il y a une éducation à faire. Il faut que les handicapés puissent vivre comme nous autres. Et pour ça, on a besoin de l'appui des gens", conclut Lucie Saindon, qui a succédé à Jake Martens à la mi-janvier.

Bernard BOCQUEL

(1) Le comité se présente ainsi: Lucie Saindon (présidente par intérim), Léo Dumaine (trésorier), Georgette Fiola (secrétaire), Tom Kennington, Rose Bruce, Ben Wohlgemuth et Nicole Magnan-Bedient.



Le journalisme mène à tout (II)

Pour la deuxième fois en trois semaines, un groupe d'étudiants de secondaires franco-manitobains s'est rendu à Saint-Boniface pour recevoir une formation théorique et pratique en journalisme.

Le cours, qui comprendra encore deux samedis entiers, est donné par Lucien Chaput et Bernard Bocquel. Cette initiative est possible grâce à des subventions de 2 000$ de la Fondation Radio Saint-Boniface, 1 000$ de la SFM et 1 000$ du Conseil jeunesse provincial.

Sur la photo, à l'oeuvre et à l'épreuve, on reconnaît quelques participant(e)s: (de g. à d.) Ginette Jolicoeur (*Lorette*), Karine Beaudette (*Saint-Jean-Baptiste*), Angèle Vermette (*Aubigny*), Monique Dion (*Saint-Claude*), Colette Brin (*Saint-Boniface*), et Donald Legal (*Sainte-Anne*).

VITE LU VITE SU

Lorette — Pour la deuxième année de suite, la section lorecienne de la Ligue féminine catholique tiendra sa vente de pain faits à la maison (21 et 22 mars).

«Ça va tomber à la mi-carême, note Lilliane Lansard. Ça fait une espèce de partage de carême». L'an dernier, près de 600$ avaient été engrangés. Le prélèvement de fonds est organisé pour le congrès diocésain de la Ligue, prévue le dimanche 3 mai à Saint-Boniface.

Chaque participante cuit son pain selon sa recette. «Ça donne une variété» dit Lilliane Lansard. Elle ajoute: «Il fallait trouver un autre moyen pour ramasser de l'argent parce que les parties de cartes, on dirait que le monde n'aime plus ça.»

Par ailleurs, Kimberley Arnal a été élue reine du carnaval. Les informations concernant le montant de profit n'ont pas encore été rendues publiques.

Province — L'Association des familles Riou-x d'Amérique fondée en 1983 et affiliée à la Fédération des familles-souches québécoises, organise pour les 14, 15, et 16 août 1987 le grand rassemblement des Riou et Rioux à Trois-Pistoles, à l'occasion du 300e anniversaire de l'existence de la Seigneurie Rivière Trois-Pistoles.

Le coût de la carte de membre est de 10$ (individuel) 15$ (couple) et 5$ (étudiant). (C.P. 1934, Trois-Pistoles (Québec), G0L 4K0)

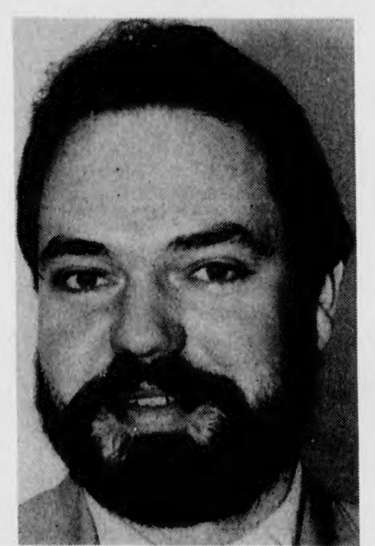
Les nouvelles responsabilités de Gilles Roch

Le député de Springfield prend du grade. Gilles Roch a été nommé critique en matière de culture, patrimoine et loisirs.

«Je commence à faire ma recherche avant de faire des allégations», indique le président et directeur général en titre du Dawson Trail Motor Inn de Lorette.

Pour l'instant en tout cas, le discours du trône du 26 février ne lui a pas permis de faire la manchette. «Il y a une phrase dans le discours du trône et une phrase, ça ne dit pas grand chose», comment le Lourdois de naissance.

De fait, la phrase en question était pour le moins «très vague»: «*L'aide financière soutenue accordée aux projets culturels et artistiques, la mise en oeuvre intensifiée de l'Entente auxiliaire fédérale-provinciale sur les entreprises des communications et de la culture, l'adoption de moyens visant à offrir de meilleurs services de bibliothèque dans la province, ainsi qu'un énoncé de politique en matière de loisirs sont autant de mesures qui ne feront qu'augmenter encore davantage la qualité de la vie au Manitoba*».



Gilles Roch «Il n'y a aucune raison de changer de chef».

Les élections de 1988?

En général, Gilles Roch estime que le discours du trône n'offrait «aucune direction», sinon qu'il «tapochait sur le gouvernement fédéral».

En ce qui concerne l'impopularité des conservateurs dans de récents sondages, le député de Springfield croit que bien que les résultats soient «inquiétants, une semaine en politique, c'est quasiment 50 ans!»

Gilles Roch affirme «qu'à ce moment-ci, je serai contre le remplacement du chef. Ça ferait plus de tort que de bien. Dans mon esprit, il n'y a aucun doute que Gary Filmon sera le chef lors de la prochaine campagne électorale.» Il avance toujours 1988 comme «une possibilité» pour la tenue d'élections générales.

Côté comté, Gilles Roch note qu'il a eu moins de mal qu'il ne le pensait au départ pour obtenir satisfaction sur certaines requêtes. «J'ai pu faire arranger plusieurs chemins. Ça a été moins dur que je le croyais. Quand on veut, on peut. Évidemment, on peut faire encore plus quand on est au gouvernement.»

Bernard BOCQUEL

PRATIQUE

Une quiche élégante

Les bonnes cuisinières croient que la simplicité est une règle d'or; les repas doivent être légers et faciles à préparer.

Il n'est pas surprenant que tout cuisinier qui se respecte ait au moins une quiche dans son répertoire. En servant notre quiche, vous confirmerez vos qualités de cuisinière.

Dans cette recette, il n'est pas nécessaire de faire des étages. Vous n'avez qu'à mélanger ensemble les ingrédients de la garniture et à étendre dans la croûte. Du maïs en crème en boîte est l'ingrédient surprise qui rend la quiche délicieusement crémeuse.

Quiche élégante au crabe et au maïs

Abaisse pour une tarte de 9 pouces
3 oeufs
1 boîte (398 mL) de maïs en crème
1 boîte (220 g) de chair de crabe bien égoutée et émiettée
1½ tasse de cheddar râpé
1 tasse de champignons tranchés
½ tasse d'oignons verts hachés
Quelques gouttes de sauce au piment fort
Pincée de sel
Paprika

Chauffer le four à 425°F. Recouvrir le moule à quiche ou l'assiette à tarte avec l'abaisse de pâte; canneler les bords.

Dans un bol à mélanger, battre les oeufs; ajouter le maïs en crème, la chair de crabe, le fromage, les champignons, les oignons, la sauce au piment fort et le sel. Remuer délicatement et verser dans la croûte. Saupoudrer de paprika.

Cuire au four à 425°F, 15 minutes; baisser la chaleur à 350°F et cuire de 30 à 35 minutes de plus ou jusqu'à ce que la garniture soit prise au centre. *Donne de 6 à p tions.*

Comment était la vie à Saint-Boniface dans le bon vieux temps?

Grâce à un nouveau programme provincial d'aide aux projets d'histoire orale, la Société historique de Saint-Boniface (SHSB) pourra brosser un portrait de ce qu'était la vie quotidienne à Saint-Boniface dans le bon vieux temps.

En toute liberté

Vous cherchez des pistes pour régler des problèmes personnels? Écrivez-moi à:

a/s La Liberté
C.P. 190
R2H 3B4

(Les lettres peuvent être anonymes et de toute façon la confidentialité sera respectée.)

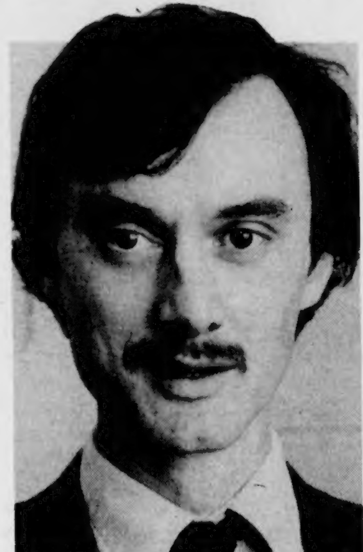
«On va se concentrer sur les femmes, le monde ouvrier, les petits entrepreneurs et certains groupes ethniques comme les Belges,» explique Gilles Lesage, directeur de la SHSB.

«Le but du projet, qui sera entrepris cet été, c'est de trouver de l'information sur des groupes qui existaient à Saint-Boniface, mais sur lesquels on ne dispose pas de documentation.»

PATRIMOINE

«On veut aussi documenter la vie quotidienne, la vie d'un écolier à Saint-Boniface, par exemple. Ce qu'on veut, c'est documenter un peu l'aspect social de la vie bonifacienne.»

«On espère embaucher deux personnes pour les trois mois de l'été pour interviewer des personnes qui ont vécu à Saint-Boniface, qui ont de bons souvenirs, qui ont vu Saint-Boniface se développer. Des gens qui seraient en mesure de dire ce qui était important pour les gens».



Gilles Lesage, directeur de la Société historique de Saint-Boniface. Documenter la vie sociale du Saint-Boniface ancien...

À court terme, les histoires orales compléteront les sources écrites qui vont servir à la rédaction de l'histoire de la ville de Saint-Boniface. Un projet qui devrait être terminé d'ici deux ans.

À long terme, «on pourra s'assurer qu'il y ait de l'information disponible sur les groupes et les individus qui ne laissent que très peu d'écrits pour les chercheurs de l'avenir», indique le directeur de la SHSB.

Le projet d'histoire orale de Saint-Boniface a bénéficié d'une subvention de 6 136$ du ministère de la culture, du patrimoine et des loisirs.

Huit autres associations (*30 avaient fait une demande*) ont reçu une subvention de ce nouveau programme d'histoire orale créé en mai 1986. Il s'agit de:

• **Centre for Mennonite Brethren Studies:** 6 498$ pour documenter les expériences des objecteurs de conscience mennonites durant la Deuxième Guerre Mondiale et des jeunes femmes mennonites qui étaient embauchées comme domestiques de 1920 à 1940.

• **Centre for Ukrainian Canadian Studies:** 7 100$ pour interviewer les écrivains ukrainiens du Manitoba.

• **Ma Mow We Tak Friendship Centre, Thompson:** 7 750$ pour enregistrer les histoires d'hommes et de femmes autochtones de plus de 60 ans des villages de Thompson, Split Lake, Cross Lake, Norway House, Ilford, Nelson House et Pikwitonei.

• **Manitoba Japanese Canadian Citizens' Association:** 5 925$ pour interviewer les Canadiens d'origine japonaise internés au Manitoba entre 1942 et 1946.

Saint-Lazare

• **Manitoba Métis Federation:** 3 975$ pour dresser l'histoire de la communauté de Sainte-Madeleine (*près de Saint-Lazare*) jusqu'à l'année de sa disparition en 1938.

• **Sagkeeng Cultural Education Centre Pine Falls:** 5 420$ pour réaliser l'histoire orale des Ojibway et Saulteux de la réserve de Fort Alexandre.

• **South East Asian Refugee Community Organization:** 7 500$ pour documenter l'expérience des «Réfugiés de la mer» venant du Sud-Est de l'Asie.

• **Winnipeg General Hospital Nurses' Alumnae Association:** 2 100$ pour enregistrer les expériences des infirmières winnipégoises de 1920 à 1940.

Lucien CHAPUT

Ô mon père, ô maison de mon père!



La maison Roy de la rue Deschambault, construite en 1905.



Léon Roy (peu avant sa mort en 1929)

Chère vieille maison, que ton âge décore,
Petite chose à nous, qui rassemble encore
Tous mes bonheurs d'enfance en mon coeur attendri,
Que de fois, au printemps, mes regrets t'ont souri!
Quand je te vois là-haut, fidèle, abandonnée,
Près du beau grand orme qui se penche sur toi,
Je sens mieux, brusquement, comme tu tiens à moi!

André Rivoire



Marie-Anne Roy, auteur du Manitoba, de retour à St-Boniface en 1987.

Rien n'est plus doux que de s'en revenir
Comme après une longue absence,
Que de s'en revenir
Par le chemin du souvenir
Au jardin de l'enfance!

Emile Nelligan



VIE SOCIALE

Décès

Aline Tessier, de Saint-Jean-Baptiste, décédée le 11 février à l'âge de 54 ans.

Charles Lapointe, époux de feu Délia (née Ste-Marie), anciennement de La Salle, de Winnipeg, décédé le 16 février à l'âge de 70 ans.

Ernest Carrière, époux de Céline (née Courcelles) de Saint-Boniface, décédé le 17 février à l'âge de 64 ans.

Simone Desrochers (née Beaulieu), épouse de Paul Desrochers, de Saint-Boniface, décédée à l'âge de 38 ans.

Lucien Morissette, époux de Marie (née Dheilly), anciennement de Fannystelle et Dunrea, de Saint-Boniface, décédé le 18 février à l'âge de 64 ans.

Jean Arnal, époux de Thérèse (née Taillefer), de Saint-Boniface, décédé le 19 février à l'âge de 73 ans.

Alcée Adrien Legaré, anciennement de Willow Bunch (Saskatchewan), de Saint-Boniface, décédé le 18 février à l'âge de 65 ans.

Josephine Ferland (née Renaud), épouse de feu Maurice Ferland, de Saint-Boniface, décédée le 20 février à l'âge de 92 ans.

Lucien Jos Haegeman, anciennement de Somerset, de Phoenix (Arizona), décédé le 7 février à l'âge de 63 ans.

Paul Stéphane Forest, époux de Lina (née Preteau), de Saint-Malo, décédé le 19 février à l'âge de 60 ans.

J. Antoine Painchaud, époux de Jeannette (née Gauthier-Pujo), de Saint-Boniface, décédé le 26 février à l'âge de 74 ans.

Adrienne Bonneville (née Arnal), épouse de Rodolphe Bonneville, de Saint-Boniface, décédée le 1er mars à l'âge de 68 ans.

Albert Aurel Grandmont, époux de feu Bernadette Grandmont, de Winnipeg, décédé le 28 février.

Shakespeare peut

Un guichet fermé

Vous avez peut-être vu les six vidéo-clips de Hart-Rouge à l'émission À Guichets fermés lundi dernier. Le réalisateur Léo Foucault et son équipe se sont franchement dépassés. Malheureusement, le guichet risque d'être fermé en permanence dès la fin de cette saison.

"À cause des coupures budgétaires à Radio-Canada, la série devrait être annulée," souligne **Bernard Turenne**, directeur de la programmation de CBWFT.

"C'est l'histoire récente, depuis trois ans, il n'y a pas eu de volonté de la part du gouvernement pour permettre l'évolution et la croissance du nombre d'émissions de variétés. J'ai l'impression qu'on est pris dans cette pente-là pour un autre deux ans."

D'après Bernard Turenne, CBWFT devra produire des émissions ponctuelles plutôt que des séries dans les prochaines années.

"L'idée de réunir les quatre stations de l'Ouest pour former un petit réseau était bonne, poursuit Bernard Turenne. Mais en ce qui concerne **À Guichets fermés**, toutes les émissions n'étaient pas de qualité égale. Les projets ponctuels pourront peut-être nous permettre de consacrer plus de temps à chaque émission."

Les téléspectateurs manitobains pourront, par contre, profiter cette semaine de la dernière émission manitobaine de la série À Guichets fermés.

À l'affiche: **les Danseurs de la Rivière-Rouge**, qui fêtent cette année leur 40e anniversaire, accompagnés du groupe folklorique québécois la **Bottine souriante**. Une émission avec l'ambiance et l'entrain d'une soirée familiale. (*Le lundi 9 mars, à 18h30*).



Daniel TOUGAS

Sommaire

- *Les Danseurs à CBWFT*
- *Le fameux manteau bleu du Festival*
- *Un puissant Shakespeare au Warehouse*
- *Le Théâtre de la Prairie arpente son terrain*

En bref.

Une musique boogie-blues envoûtante portant le nom **Little Ed and the Blues Imperials** de Chicago rendra la scène du Britanny Inn, la semaine du 9 au 14 mars, à 20h.

Les toiles de l'artiste manitobain **Roger Lafrenière** seront en montre dans les deux galeries du Centre culturel franco-manitobain jusqu'au 29 mars.

L'écrivain français **Hubert Monteilhet**, auteur de «Neropolis» et «Le retour des cendrés», donnera une conférence à **l'Alliance française du Manitoba**, à 15h, le dimanche 15 mars. La conférence s'intitule «La femme romaine sous Néron.»



Gisèle Rousseau, Claude Bede et David Clark: la scène du mariage dans Henry V au théâtre Warehouse du Manitoba Theatre Centre.

télé-horaire du lundi 9 mars au dimanche 15 mars

Radio-Canada Manitoba

du lundi au vendredi

10h00	À votre rythme
10h30	Passe-partout
Midi	Première édition
12h30	D'une série à l'autre:
17h00	Le vagabond
18h00	Ce Soir Manitoba
21h00	Le Téléjournal suivi de Le point, de la météo et des sports

lun. 9 mars

18h30 À guichets fermés
40 ans en dansant. Inv. Danseurs de la Rivière-Rouge. En provenance de Winnipeg. Voir annonce.

19h00 L'agent fait le bonheur
Le mariage de Benoit et de Mireille. (1ère de 2). Le jour de leur mariage, Benoit et Mireille éprouvent des ennuis qui compromettent la cérémonie.

19h30 Poivre et sel
Des vieux à la mode. Est-ce que Hector et Marie-Rose doivent se rajeunir ou rester tels qu'ils sont?

20h00 Des dames de coeur
Lucie tente de se rapprocher de Ginette.

22h15 Le Parc des Braves
Pierre-Paul est heureux de déménager dans la petite maison. Mais Flore lui réserve une grande surprise.

22h45 Insolences d'une caméra

23h15 Cinéma
Rio Grande. Western réalisé par John Ford. Avec John Wayne, Maureen O'Hara et Ben Johnson. Pendant la guerre de Sécession, un colonel lutte contre les Apaches (amér. 50).

mar. 10 mars

14h30 Cinéma
Retour en force. Comédie policière. Avec Victor Lanoux. Après huit années d'incarcération, un homme revient chez lui et y trouve la pagaille.

18h30 Génies en herbe
Finale régionale de l'Ontario. L'équipe gagnante rencontrera Louis-Riel le 17 mars.

19h00 La clé des champs
Parlez-moi d'amour.

19h30 Ultraquiz Lance et Compte
Jeu-questionnaire animé par Dominique Michel.

20h00 Le matou
Florent a loué, pour son nouveau restaurant, un local en face de La Binerie. Le jour suivant, Monsieur Émile déclare à Élise qu'il vient habiter avec elle pour toujours. Cette dernière suggère à Florent d'adopter officiellement le garçon. (dern. de 6).

22h15 Dallas
La loi.

23h45 Cinéma
Sarah. Drame. Avec Tatum O'Neal, Christopher Plummer. Après la mort de ses parents, une adolescente est hébergée par sa tante. Leur passion commune pour les chevaux les rapproche (amér. 78).

merc. 11 mars

18h30 Hebdo
Avec Sylvie Robillard, Marc Laforge et Pierre Chevrier. Au programme: L'assemblée annuelle de la SFM.

19h00 Star d'un soir
Inv. Herbert Leonard, Claire Lamarche et Jean-Claude Poitras.

20h00 Les championnats du monde de patinage artistique 1987
(Début). De Cincinnati. **Championnat par couple** (1ère de 2).

22h15 Bestsellers
Accroche-toi à ton rêve. Drame. (2e de 4) Un drame familial et une catastrophe industrielle surviennent, obligeant Paula à faire preuve de fermeté dans ses décisions, au risque d'aggraver la mésentente avec son mari.

23h15 Les championnats du monde de patinage artistique 1987
Championnat par couple (dern. de 2).

0h005 Cinéma
On a volé la cuisse de Jupiter. Comédie policière. Un couple s'envole pour la Grèce en voyage de noces. Les nouveaux mariés y sont bientôt mêlés aux tribulations d'un jeune archéologue (fr. 79).

jeu. 12 mars

18h30 Vidéo Club

19h00 Les grands films
Brainstorm. Drame de science-fiction. Avec Natalie Wood et Cliff Robertson. Une scientifique met au point un appareil permettant de partager la pensée et les sensations de quelqu'un d'autre. Victime d'une crise cardiaque dans son laboratoire, elle a la présence d'esprit de se brancher sur la machine pour enregistrer ses réactions face à la mort. La bande est confisquée par les autorités, mais son collaborateur est déterminé à la récupérer (amér. 83).

22h15 Les championnats du monde de patinage artisitique 1987.
Compétition masculine.

0h00 Cinéma
Le survivant. Drame de science-fiction. Avec Charlton Heston. Un docteur croit être le seul survivant d'une épidémie universelle résultant d'une guerre bactériologique. Il se promène dans les rues désertes d'une grande ville américaine et affronte des mutants (amér. 71).

vend. 13 mars

18h30 Autoroute électronique

19h00 À plein temps
L'apprentissage de la différence. Maureen et Réal réagissent différemment à l'homosexualité de leur fils.

19h30 Contrechamp
Les aliments jetés. Existe-t-il d'autres options que l'élimination pour écouler socialement, humainement, économiquement les «surplus» alimentaires?

22h25 Séries plus
Vengeance. Drame (2e de 4). Après avoir traqué Zwaiter à Rome, Avner et ses hommes regagnent Paris. Grâce à «Papa», ils peuvent repérer un autre terroriste.

23h25 Les championnats du monde de patinage artistique 1987
Championnat danse. (dern. de 2)

0h00 Cinéma
La tour infernale. Avec Paul Newman, Steve McQueen. Le jour même de l'inauguration officielle d'un gratte-ciel de San Francisco, un incendie se déclare au 81e étage alors qu'une réception est en cours au 135e.

sam. 14 mars

14h30 Univers des sports
Ski alpin.

18h00 Juste pour rire

19h00 La soireé du hockey
En direct de Montréal, les Flyers de Philadelphie affrontent les Canadiens.

22h15 Les championnats du monde de patinage artistique 1987
Compétition féminine.

23h45 Télé-sélection
Jeux d'espions. Comédie d'espionnage. Un agent de la C.I.A. revient à Washington après avoir démantelé un réseau d'espionnage russe à Munich. Mais comme il n'a pas agi dans les règles, on le relègue à une fonction bureaucratique. Il refuse de prendre ce poste et se retire en Suisse où il se met à écrire ses mémoires, envoyant les chapitres au fur et à mesure à divers services d'espionnage (amér. 80).

dim. 15 mars

10h00 Jour du Seigneur
2e dimanche du Carême. Célébration de la messe en l'église St-Josaphat à Ville Lemoyne par Daniel Savioz, prêtre.

16h00 Second Regard
Libre pour aimer et pour servir. Reportage sur les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, première communauté religieuse à s'établir à Montréal, pour souligner le 350e anniversaire de sa fondation.

18h30 Les beaux dimanches
Les championnat du monde de patinage artistique 1987.

20h00 Les beaux dimanches
Le fauteuil à bascule.
Dramatique. Oswald, p.d.g d'une maison d'édition, n'a jamais lu aucune de ses publication et met à la porte Jérôme, son seul lecteur littéraire.

21h30 Les beaux dimanches
Cap sur l'avenir. Reportage. Mai 1984. Dans le cadre d'un projet spécial de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, 600 jeunes ont traversé l'Atlantique pour se rendre à St-Malo. Ils ont tenté, chacun à sa façon, de définir comment ils entrevoient le cap de l'an 2000.



À la télévision de Radio-Canada

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service des communications au 786-0249.

être humain et vivant!

Henry V

Si vous n'avez jamais vu du Shakespeare, mais du vrai Shakespeare, vivant, humain, touchant, il faut voir Henry V au théâtre Warehouse du Manitoba Theatre Centre.

Pas de longs soliloques récités de manière hautaine: un spectacle franc qui nous transporte à l'aide d'un choeur habile et surtout naturel. **John Jarvis**, dans le rôle du choeur, nous prend littéralement par la main pour nous conduire dans un monde de puissance royale et de faiblesse humaine.

David Clark, qui interprète Henry V, communique un mélange fort de fermeté et de fragilité.

La scène vide (*on n'utilise que deux bancs pendant toute la pièce*) laisse résonner les répliques de Shakespeare. Une musique de synthétiseur jouée *live* en arrière-scène renforce l'impact dramatique du texte, donnant le même effet qu'une bande sonore de film, mais en direct.

La chorégraphie des scènes de bataille avec épées et lances fait croire à la panique et à la cruauté des hommes en guerre. Ces scènes d'action tranchent avec la scène simple et sensuelle qui suit, où Henry fait la cour à Katherine de Valois (**Gisèle Rousseau**).

En sortant du théâtre, on a l'impression d'avoir mieux compris la vraie magie de Shakespeare.

(Au théâtre Warehouse du Manitoba Theatre Centre, jusqu'au 14 mars).

(Petit clin d'oeil aux francophones et francophiles: certaines scènes de la pièce se déroulent en français... J'ai rencontré l'une des comédiennes de Henry V, Gisèle Rousseau. On s'en reparle la semaine prochaine).



Barbara Duncan (Marcy), Tom Anniko (Tom) et Karen Barker (Anita) dans Dewline au Prairie Theatre Exchange. PHOTO: HUBERT PANTEL

La Prairie sur les lieux

Le Théâtre de la Prairie a tenu cette semaine une conférence de presse des plus originales.

La troupe de théâtre, qui met en scène la fondation de la province du Manitoba par les Métis dans la pièce **Au temps de la Prairie**, a rencontré la presse dans un champ pas loin du boulevard McGillivray dans le sud-ouest de la ville de Winnipeg.

Évidemment, ce site n'est pas sans signification historique.

C'est dans ce carré de terre que **Louis Riel** et ses confrères ont arrêté les arpenteurs envoyés par le gouvernement canadien pour délimiter leurs terres. "Vous n'allez pas plus loin" a lancé Riel au nom des siens.

Cet affrontement a été le premier d'une succession d'événements qui ont conduit Louis Riel et les Métis à négocier, à titre de gouvernement officiel et légitime, l'entrée du Manitoba dans la Confédération.

Fidèle à son souci du détail, l'auteur d'Au temps de la Prairie, **Marcien Ferland**, avait en main un extrait du journal de l'arpenteur **A.C. Webb**, qui se lit ainsi: *"Monday 11th October (1869). Start on Bearing of N 89 55' 20" E (...) surveyed one section and chained half a section when stoped (sic) by 18 Half Breeds, found it impossible to proceed further (...)"*

(Au temps de la Prairie pourra être vu à la salle Pauline-Boutal jusqu'au 15 mars).

Dewline décevant

À la fin de la saison de tonnerre qu'a connu le Prairie Theatre Exchange cette année, c'est étonnant que ce soit une pièce d'un de mes dramaturges manitobains préférés, David Arnason, qui me sourit le moins.

Cette pièce, **Dewline**, se veut une réflection sur les réactions parfois irrationnelles des êtres humains devant la mort. Bien que le jeu soit à la hauteur, le texte n'arrive vraiment jamais à embarquer le spectateur. Ce qui n'est pas peu dire lorsqu'on parle de l'auteur des enivrants cabarets **Section 23/l'Article 23** et **Welcome to Hard Times.**

Dewline nous donne cependant quelques moments précieux, notamment dans les scènes de disputes conjugales entre **Tom** (*Tom Anniko*) et **Marcy** (*Barbara Duncan*). À un moment, Tom dit à Marcy, sur un ton de reproche: «Ce n'est pas une relation saine que je veux, c'est un mariage!»

Mais à part ces quelques moments bien frappés, Dewline manque de direction dans l'évolution de l'intrigue et sombre parfois dans le symbolisme facile.

(Au Prairie Theatre Exchange, jusqu'au 22 mars).



La Tougâterie: *La semaine dernière, nous avons parlé du manteau bleu que le Festival du Voyageur offre chaque année à une personne qui a beaucoup apporté à la communauté franco-manitobaine.*

Connaissez-vous l'origine de ces manteaux à Winnipeg?

Le conseiller du quartier Taché, Guy Savoie, nous dit que ces fameux manteaux bleus remontent à 1976. C'était l'année où Guy Savoie et Gérald Turenne se sont rendus au parc historique Fort William à Thunder Bay.

Les artisans dans le parc historique étaient habillés en costumes d'époque. **Guy Savoie** *et* **Gérald Turenne** *ont rapporté le patron du manteau traditionnel à Saint-Boniface pour le confier à une couturière locale.*

Le déroulement d'un procès pénal

Un beau jour, deux agents de la Gendarmerie royale du Canada se présentent chez vous et vous annoncent qu'ils vous arrêtent pour meurtre. Vous voilà pris dans un engrenage qui pourrait déboucher sur un procès et peut-être même sur une peine d'emprisonnement. Que faire? Comment réagir? Pour le savoir, il est utile de comprendre le déroulement d'un procès pénal et des grandes étapes qui l'entourent.

BUT DU PROCÈS PÉNAL

Le procès pénal vise, comme son nom l'indique, à **punir** les actes répréhensibles, soit les actes qui nuisent au bon fonctionnement de la société. Ainsi, l'État, à titre de porte-parole de l'ensemble de la société, poursuit devant les tribunaux les personnes qu'il estime coupables d'actes répréhensibles.

Au Canada, comme nous vivons dans une monarchie constitutionnelle, celui qu'on appelait traditionnellement le procureur de la Couronne et qu'on appelle maintenant **substitut du Procureur général** est le représentant de l'État et c'est lui qui, en principe, défend les intérêts de l'ensemble des citoyens.

De plus, pour qu'un acte répréhensible puisse être puni, il faut que le législateur (le parlement fédéral, l'assemblée législative de la province ou le conseil municipal) ait dit clairement dans une loi ou un règlement, selon le cas, que cet acte constituait une infraction.

TROIS SORTES D'INFRACTIONS

Les infractions se divisent en deux catégories principales: les **actes criminels** et les **infractions sommaires** (correctement appelées **infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité**). Il existe une troisième catégorie d'infractions: les **infractions hybrides**.

Les deux premières catégories donnent lieu à des modes de poursuite différents, soit respectivement la **poursuite par voie de mise en accusation** et la **poursuite sommaire**. Les infractions hybrides, quant à elles, peuvent faire l'objet, au choix du substitut du Procureur général, de l'un ou l'autre de ces modes de poursuite.

En gros, on peut classer les trois catégories, par ordre croissant de la gravité des infractions qui leur appartiennent, comme suit: infractions sommaires, infractions hybrides et actes criminels.

Notons que, en vertu de son pouvoir exclusif de légiférer en matière criminelle, seul le Parlement fédéral peut créer des infractions qui appartiennent à la catégorie des actes criminels et à celle des infractions hybrides.

Cela veut donc dire que toutes les infractions aux lois provinciales appartiennent à la catégorie des infractions sommaires.

ÉTAPES PRÉLIMINAIRES

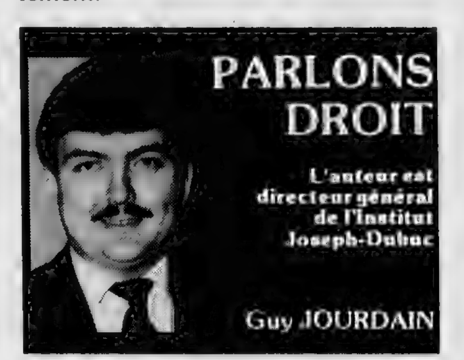
Nous étudierons d'abord le mode de poursuite le plus simple: la **poursuite sommaire**. Ce mode de poursuite est mis en branle lorsqu'un policier ou toute autre personne remplit un document intitulé **dénonciation**, dans lequel il ou elle jure avoir des **motifs raisonnables et probables** (de très bonnes raisons) de croire que telle personne a commis telle infraction.

Après avoir reçu la dénonciation, un juge de paix fait parvenir à la personne qu'on appele **l'accusé** ou **le prévenu** un document intitulé **sommation** ou **citation à comparaître**. Dans ce document, le juge de paix ordonne à l'accusé de comparaître, c'est-à-dire de se présenter au tribunal à une date et à une heure données. Lors de sa comparution, l'accusé doit plaider coupable ou non coupable.

Si l'accusé plaide coupable, le juge lui imposera une peine, laquelle pourra prendre la forme de l'emprisonnement, de l'amende ou des deux, selon la gravité de l'infraction.

Si l'accusé déclare qu'il est innocent ou s'il croit bénéficier d'un moyen de défense valable, il plaidera non coupable. Le juge fixera alors la date de son procès, lequel aura lieu devant la Cour provinciale.

Étudions maintenant le mode de poursuite le plus compliqué: la **poursuite par voie de mise en accusation**. Comme dans le cas de la poursuite sommaire, l'accusé devra comparaître devant le tribunal, mais il ne sera pas tenu d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité immédiatement.



Si l'accusé plaide coupable, le juge lui imposera une peine. Si l'accusé plaide non coupable ou n'enregistre pas de plaidoyer, il devra dans l'immense majorité des cas exercer un choix entre trois formes de procès: procès devant un juge de la Cour provinciale, procès devant un juge de la Cour du Banc de la Reine, procès devant un juge de la Cour du Banc de la Reine et un jury.

Si un procès a lieu devant la Cour du Banc de la Reine, il sera précédé d'une enquête préliminaire devant la Cour provinciale. L'enquête préliminaire vise à vérifier si la **poursuite** (le substitut du Procureur général) dispose de suffisamment de preuve (faits incriminants) pour justifier la tenue d'un procès.

Si le juge de la Cour provinciale estime, à l'issue de l'enquête préliminaire, que la poursuite dispose d'une preuve suffisante, il **citera** l'accusé à son procès. Le procès sera alors entamé par le dépôt d'un acte d'accusation, soit l'équivalent de la dénonciation dans le cas des poursuites sommaires.

Il faut bien comprendre qu'un procès n'a lieu que si l'accusé plaide non coupable et que le procès sert précisément à déterminer la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé. Cette décision de culpabilité ou de non-culpabilité s'appelle le **verdict**. Notons que la non-culpabilité de l'accusé (constatée par un verdict **d'acquittement**) ne signifie pas que celui-ci est innocent, elle signifie simplement que la poursuite n'a pas réussi à faire la preuve de sa culpabilité. C'est en effet un principe fondamental, en droit britannique, qu'il est préférable de laisser dix coupables en liberté que de condamner un innocent.

LE PROCÈS LUI-MÊME

Au niveau de la procédure générale, le procès civil et le procès pénal se ressemblent passablement. Dans les deux cas, les parties doivent présenter leurs témoins et tenter de faire la preuve de ce qu'elles avancent.

La preuve requise n'est cependant pas la même. En effet, dans un procès civil, la norme utilisée est la **prépondérance de la preuve**.

Dans un procès pénal, la norme est beaucoup plus exigeante pour la poursuite, celle-ci doit en effet prouver la culpabilité de l'accusé **au delà de tout doute raisonnable**. Il suffit donc à la défense de soulever un doute raisonnable pour que le juge doive acquitter l'accusé.

Parlons maintenant de la manière dont se déroule le procès. Dans un procès pénal, comme dans un procès civil, les parties **produisent leurs témoins** (demandent à leurs témoins de témoigner) et ensuite elles présentent leurs plaidoiries, c'est-à-dire qu'elles se servent des éléments des témoignages qui viennent d'être entendus pour tenter de prouver leurs prétentions.

Les étapes de l'interrogatoire des témoins sont identiques dans un procès pénal et un procès civil. Il s'agit donc des étapes de **l'interrogatoire principal**, du **contre-interrogatoire** et du **réinterrogatoire**.

Après les plaidoiries des avocats, si le procès s'est fait sans jury, le juge rend son verdict. Si le procès s'est fait devant jury, les plaidoiries des avocats sont suivies de l'exposé du juge au jury, soit une explication au jury des règles qu'il doit suivre pour en arriver à un verdict de culpabilité ou de non-culpabilité.

De plus, dans un procès pénal avec ou sans jury, le verdict de culpabilité est suivi d'une étape qui vise à déterminer la peine. Les avocats ont donc encore l'occasion de plaider, mais cette fois sur la peine que devrait recevoir l'accusé déclaré coupable d'une infraction. Le juge décide ensuite de la peine à laquelle le coupable sera condamné. Rappelons que la peine peut prendre la forme de l'emprisonnement, de l'amende ou des deux.

ÉTAPES ULTÉRIEURES

Une fois le procès terminé et la peine imposée, les parties peuvent interjeter appel soit du verdict, soit de la peine.

Comme dans un procès civil, le tribunal d'appel peut confirmer ou infirmer la décision du tribunal de première instance. Il peut également, dans certaines circonstances, ordonner la tenue d'un nouveau procès.



NOTES TERMINIOLOGIQUES

Criminel ou pénal

Nous sommes habitués à entendre parler de procès criminels, mais, depuis quelques temps, nous entendons l'expression **procès pénal** de plus en plus. Y a-t-il une différence? Si oui, quelle est-elle?

Le terme **pénal** s'applique à tout ce qui concerne les infractions aux lois fédérales et provinciales ainsi qu'à leurs textes d'application (règlements, etc.) C'est donc un terme qui couvre un champ très vaste.

Le terme **criminel** lui s'applique à tout ce qui concerne les infractions aux lois adoptées par le Parlement fédéral en vertu de son pouvoir exclusif de légiférer en matière criminelle.

Ainsi, le terme **pénal** s'applique aux infractions à tous les textes législatifs fédéraux, dont évidemment le **Code criminel**. L'on peut déduire de ce qui précède que les infractions criminelles constituent un sous-ensemble des infractions pénales. Autrement dit, pour les non-mathématiciens, toutes les infractions criminelles sont des infractions pénales, mais la réciproque ou l'inverse n'est pas vrai.

Notons que les anglophones se servent du mot **criminal** dans le sens large de **pénal**, en langue ordinaire, et dans le sens étroit de **criminel**, en langue rigoureuse, se réservant dans ce dernier cas l'emploi du mot **quasi-criminal** pour désigner le reste du champ pénal.

Violer ou briser la loi

Les francophones violent ou enfreignent la loi, ou encore ils y désobéissent ou y contreviennent. Cependant, contrairement à leurs amis anglo-saxons qui disent **to break the law**, ils ne brisent ni ne cassent la loi.

La série **PARLONS DROIT**, rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État, abordera encore 1 autre sujet :

- **Comment les lois sont-elles adoptées au Manitoba?**

(La Liberté du 20 mars 1987)

Depuis que les aînés se sont organisés

Quelque chose a vraiment changé

"Ça a ramené le village. Je dis que c'est une révélation". Lazare Fouillard est "très optimiste" quant à l'avenir du tout nouveau club dont il est président.

Les chiffres en tout cas lui donnent raison. Une campagne de recrutement a réussi à intéresser plus de 100 personnes qui ont payé 10$ pour devenir membre du Club Fort Ellice. Le président estime qu'une cinquantaine de personnes pourraient encore se joindre à ce club bilingue.

Le Club Fort Ellice n'a pas encore obtenu ses papiers d'incorporation que ses membres songent déjà à bâtir un édifice. "On s'attend à construire très vite. On cherche de la propriété dans le milieu de Saint-Lazare. Mais c'est dur. Actuellement, on se rencontre à la salle paroissiale. Mais ce qu'on veut, c'est une place pour les aînés du village".

Bonne heure

Le fermier de 61 ans, ancien concessionnaire GM, trouve qu'il y a "certainement quelque chose qui a changé depuis que le club a été fondé début décembre. Il y a du monde qui participe aux activités, du monde que je pensais jamais qui voudrait se joindre au club!".

Chaque semaine, le Club organise un bingo; toutes les deux semaines un souper à la fortune du pot; et chaque mois une danse du bon vieux temps. (*La première a eu lieu samedi dernier. Les responsables comptent embaucher un professeur de danse.*)

Voilà maintenant une année que l'idée de fonder un club pour répondre aux besoins des aînés du village circulait. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps?

"C'est juste mon opinion. Mais ça a l'air que le monde ici vit pas vieux. Enfin, vivait pas vieux!", lance Lazare Fouillard en ponctuant son explication d'un grand rire. "On dirait que jusqu'à il y a une dizaine d'années, les vieux ne vivaient pas plus que 60-65 ans. Il y a aussi le fait que les aînés peuvent se retirer plus de bonne heure".

Les membres du Club Fort Ellice doivent avoir au moins 55 ans et attendre jusqu'à 60 ans révolus avant de pouvoir voter. Le Club compte s'affilier à la Fédération des aîné(e)s franco-manitobains (FAFM).

Bernard BOCQUEL

(1) Le conseil d'administration se présente ainsi: Lazare Fouillard (président)*, Désiré Sala* (vice-président)*, Paulette Selby* (secrétaire)*, Martine Guay* (trésorière)*, Léon Dupont, Léon-Joseph Fouillard, Jeanne Huberdeau, Rosa Lemoine, Edmond Perreault, Thomas Selby et Robert Decorby* (conseillers)*. Les réunions du Club se tiennent en français, tous les élus étant francophones.*

VITE LU VITE SU

Province — La Fédération des aîné(e)s franco-manitobains a obtenu du programme fédéral Nouveaux Horizons 9 875$ pour publier un mensuel destiné aux aînés de la province.

Tout le travail, y compris l'impression du journal, sera effectué par des membres des 30 clubs membres. Chaque club devra déléguer trois personnes pour s'occuper activement de la confection du mensuel.

SAINT-LAZARE

VITE LU, VITE SU

Saint-Lazare — Le 3e carnaval organisé conjointement par les Chevaliers de Colomb et l'Association athlétique fin janvier a rapporté près de 1000$ à chaque organisation.

Il s'agit d'une somme similaire à l'an dernier. L'essentiel de l'argent obtenu par les Chevaliers sera versé «aux missions de nos religieuses», indique Omer Chartier. L'Association athlétique verse ses profits au budget de l'aréna.

LE CALENDRIER PROVINCIAL

Saint-Boniface: Exposition de Roger Lafrenière, au Centre culturel franco-manitobain, jusqu'au 29 mars.

Saint-Boniface: Exposition de photos organisée par le Club Photo du Collège de Saint-Boniface, tous les midis de 11h30 à 13h30 et les soirs de 19h à 22h, au local S139 du Collège universitaire de Saint-Boniface.

Saint-Boniface: Le Théâtre de la Prairie présente "Au temps de la Prairie", à la salle Pauline-Boutal du Centre culturel franco-manitobain, jusqu'au 15 mars.

Winnipeg: «A Mutliplicity of Voices», oeuvre d'artistes femmes du Manitoba, à la galerie 1.1.1. à l'Université du Manitoba, jusqu'au 31 mars.

Winnipeg: Le Prairie Theatre Exchange présente «Dewline» de David Arnason, à 20h, jusqu'au 22 mars.

MARS

Vendredi 6

Transcona: Journée mondiale de prière pour la région à 19h30 en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (609, rue Léola). Thème: Venez et rejouissez-vous en ce 100e anniversaire. Sept églises seront représentées.

Saint-Boniface: La paroisse du Précieux-Sang célèbre le centenaire de la journée de la prière mondiale, à 19h30, à l'église Précieux-Sang, le public est invité. (Renseignements: 233-3866)

Winnipeg: L'Orchestre symphonique de Winnipeg présente «Masterworks #8», à 20h, à la salle du Centenaire.

Samedi 7

Winnipeg: L'Orchestre symphonique de Winnipeg présente «Masterworks #8», à 20h, à la salle du Centenaire.

Dimanche 8

Winnipeg: La Galerie d'art de Winnipeg organise une vente aux enchères «The Great Gallery Auction», à 13h, dans la cafétéria de l'édifce de la Great West Life (Entrée, rue Colony).

Saint-Boniface: Déjeuner aux crêpes au sous-sol de la Cathédrale de 9h à 14h organisé par le comité de parents scouts-guides de Saint-Boniface.

Mercredi 11

Winnipeg: Le Ballet royal de Winnipeg présente «Romeo and Juliet», à la salle du Centenaire, jusqu'au 15 mars.

Jeudi 12

Winnipeg: Le Manitoba Theatre Centre (Mainstage) présente «I'm Not Rappaport» de Herb Gardner, à 20h, jusqu'au 4 avril.

Vendredi 13

Saint-Boniface: Conférence de l'archevêque de Sao Paulo au Brésil à 19h30 au sous-sol de la Cathédrale. (Charlene Lipka: 233-8891).

Dimanche 15

Winnipeg: Conférence «La femme romaine sous Néron» donnée par Hubert Monteilhet, écrivain français, à 15h, à l'Alliance française du Manitoba.

Lundi 16

Winnipeg: l'Exposition "Chinese Jade: Stone For The Emperors", à la Galerie d'art de Winnipeg, jusqu'au 31 mai.

ATTENTION!

*Comme nous l'expliquions lors du lancement du CALENDRIER PROVINCIAL, il revient aux organisations de veiller à envoyer **par écrit** les détails essentiels des activités qu'elles souhaitent voir annoncé **GRATUITEMENT**.*

Fini l'esprit d'infériorité

La nouvelle Francophonie

Un changement important s'est produit chez les jeunes francophones du Manitoba dans les dernières années. On ne parle plus beaucoup de francophones et de français. On s'identifie, consciemment ou inconsciemment, plutôt comme bilingues.

Cette évolution dans le vocabulaire peut paraître anodine au premier abord. Mais dans le fond, elle témoigne d'un changement majeur dans l'attitude des jeunes vis-à-vis du français.

"Le bilinguisme officiel a opéré un changement de comportement dans la communauté, souligne Tayeb Méridji, qui termine une thèse sur l'élite franco-manitobaine. On est passé d'un comportement d'oppressé, celui de la personne bafouée dans ses droits légaux, à un comportement sécurisé, une fois reconnu comme la minorité officielle du pays."

Pour les jeunes Manitobains qui ont grandi après le bilinguisme de 1968, la différence entre les mots "français" (*ou francophone*) et "bilingue" est assez marquée.

Le mot francophone porte des connotations de bataille pour la langue, de refoulement et d'éloignement de l'anglais. Le mot bilingue est synonyme d'ouverture, d'avantage, d'atout.

C'est dans cette perspective que ces mêmes jeunes élèvent aujourd'hui leurs enfants, lorsqu'ils choisissent de les élever dans les deux langues.

"Le jeune Franco-Manitobain est plus un Manitobain bilingue qu'un francophone, poursuit Tayeb Méridji. Il n'y a pas l'esprit d'infériorité. Ils ont grandi dans les deux langues. Les deux systèmes logiques sont en place."

La nouvelle attitude des jeunes parents à l'égard du français ne signifie aucunement une baisse dans la fierté de la langue ou une acceptation du phénomène de l'assimilation. Loin de là.

Encourager les jeunes à parler français au Manitoba demande toujours (*peut-être plus que jamais*) une conviction et un effort quotidien de la part des parents.

Comme nous allons le voir dans ce quatrième article de la série **La nouvelle francophonie**, chez les jeunes parents, certaines choses restent pareilles, mais beaucoup d'autres changent...

Daniel TOUGAS

Le bilinguisme chez les familles mixtes

Monique Arbez-Decock se souvient des nombreuses fois dans sa jeunesse où elle entendait ces fameux mots criés d'une autre pièce dans la maison: *"Parlez français!"*

Ces deux mots ont résonné pendant au moins deux générations, partout sur le territoire manitobain. Mais aujourd'hui, les habitudes changent.

"Moi, j'essaie d'éviter de crier "*parlez français!*" à nos enfants, explique la mère de 31 ans. "Les enfants peuvent comprendre très jeunes pourquoi on veut qu'ils parlent français. Ils sont très conscients des choses. On peut leur faire voir qu'il y a des décisions à faire comme francophones."

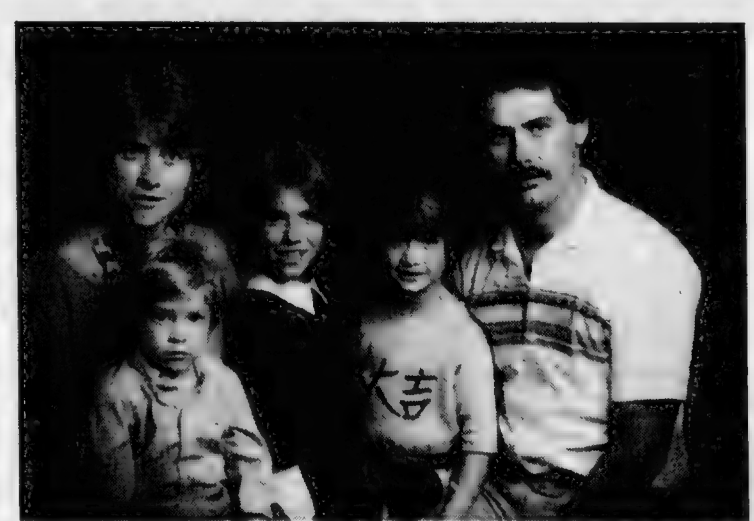
"Je n'ai pas peur de perdre la langue française. Je voudrais que nos enfants voient le français et l'anglais sur un pied d'égalité. Pour moi, ce n'est pas le français qui compte, c'est le bilinguisme. C'est plus positif. Et les enfants peuvent faire des choix conscients là-dedans."

Mais la professeure d'immersion est la première à avouer qu'il faut être très tenace si on veut que nos enfants parlent français. Sans ça, dit-elle, il n'y a pas moyen que ça marche.

Un exemple de cette ténacité se répétait chaque soir lorsque Monique revenait du travail. Elle vérifiait religieusement avec son mari Ron, qui travaillait le soir et gardait leur plus jeune le jour, s'il lui avait parlé français au courante la journée.

Ron Decock, qui est d'origine ukrainienne, avait suivi des cours de core French pendant sa jeunesse à Sainte-Anne-des-Chênes et à Selkirk, mais n'avait pas vraiment utilisé le français qu'il connaissait avant la naissance de ses enfants.

"Je suis sûr que je ne parlerais pas du tout le français aujourd'hui si je n'avais pas épousé Monique. Même si entre nous on s'est toujours parlé en anglais. La naissance de nos enfants, et particulièrement la chance de rester avec David, notre plus jeune, m'a permis de perfectionner mon français."



La famille Decock: «Si on veut que nos enfants parlent les deux langues, il faut être tenace».

"Aujourd'hui, quand un de nos trois enfants nous adresse la parole, c'est normalement en anglais avec moi et en français avec Monique."

Être père anglophone dans une jeune famille de bilingues, ce n'est pas toujours facile. "Quand je parle français, j'ai toujours peur de faire des fautes, confie Ron. Chaque fois que nos filles reviennent de l'école avec un nouveau mot que je ne connais pas, j'agrandis mon vocabulaire. Notre aînée, Roberta, me corrige régulièrement."

En un sens, l'utilisation courante de deux langues à la maison, c'est du nouveau pour Ron, puisque sa famille ne parlait pas beaucoup l'ukrainien chez lui pendant sa jeunesse.

"La mère de Ron m'a demandé une fois "pourquoi cette obsession d'enseigner le français à vos enfants?", souligne Monique. Je lui ai répondu que si elle avait été plus persévérante avec l'ukrainien, peut-être que Ron le parlerait aujourd'hui."

Le fait que les parents de Ron ne parlent pas le français a parfois donné lieu à des situations assez cocasses. Pendant un certain temps, l'aînée Roberta devait traduire en français ce que disait leur grand-mère à son petit frère David!

Comme toute chose chez les enfants, la langue est vue de façon catégorique, en noir et en blanc. Monique se souvient d'une fois où Roberta était surprise qu'un serveur dans un restaurant de Saint-Boniface ne parlait pas français.

"Elle était toute déçue, se souvient Monique. Elle m'a demandé pourquoi il n'y avait pas une loi qui disait que tout le monde à Saint-Boniface doit parler français! C'est pour dire que des fois, on les déçoit nos enfants."

Daniel TOUGAS

La semaine prochaine:
L'immersion, une bénédiction?

VITE LU, VITE SU

Saint-Georges — Le Club des aîné(e)s Rendons-Nous vient de recevoir 2 435$ de subventions du programme fédéral Nouveaux Horizons.

L'argent servira à offrir de nouvelles activités, comme le conditionnement physique selon la méthode Tai Chi et un programme de films. Le groupe se rencontre dans un local rénové au sous-sol de l'église.

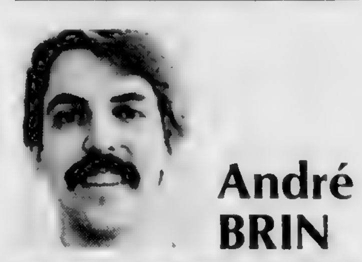
Le Klima paraît très propice

C'est une journée qui est, à la fois, le cauchemar des Gord Shervens de ce monde et le rêve des Lou Nannes de cet univers. Le 10 mars, les équipes de la Ligue Nationale auront une dernière chance de compléter des transactions. Des transactions qui, espèrent-ils, les aideront dans leur conquête de la Coupe Stanley.

La date limite pour les transactions est d'habitude une journée fort intéressante pour les passionnés du hockey. Il y a toujours la possibilité qu'il y ait une transaction importante. Mais, chaque année, les échanges Gord Sherven-Steve Christoff sont les plus nombreux.

Je m'explique. Gord Sherven et Steve Christoff ont été, pendant leurs brèves carrières, des joueurs "échangeables". Les Oilers d'Edmonton ont obtenu le contrat de Sherven à trois reprises, tout en l'échangeant deux fois. Steve Christoff, pour sa part, passait ses journées de date limite à l'aéroport. Question de sauver du temps.

Ce sont des échanges à la mémoire de Sherven et de Christoff qui seront les plus fréquents. On entendra des



André BRIN

VOL 86-87

noms tels **John Blum**, Willy Lindstrom, **Greg Smith**, Tim Higgins ou **Bill Derlago**. Des joueurs qui ne pourront jamais contribuer de façon considérable à une équipe championne.

Mais, cette année, il y a un renouveau d'espoir chez les partisans de hockey. L'année passée, les Flames de Calgary ont acquis **John Tonelli** et **Joey Mullen** dans les derniers jours limites et ces deux joueurs ont eu un rôle-clé dans la bataille des Flames vers la coupe Stanley 86.

Déjà, les Oilers ont pris exemple sur les Flames en obtenant l'as à l'attaque, **Kent Nilsson**. Mais, justement, je croyais que c'était leur défense qui faisait pitié. Les Oilers n'ont peut-être pas fini.

L'acquisition

Tout d'abord, il y a la course **Klima**. Depuis Noël, Jimmy Devallano offre son enfant terrible à tout le monde. Les Oilers ne sont plus dans la course avec l'acquisition de Nilsson. Les Canadiens de Montréal seront intéressés, puisque Klima est le meilleur ami de **Petr Svoboda**. Il y a la possibilité qu'une telle transaction aiderait aux deux joueurs.

Les Kings de Los Angeles et les Flames de Calgary doivent être considérés dans la course à Klima. Le côté droit des deux équipes n'est pas puissant et Klima serait une belle addition.

L'autre nom qui fait surface le plus souvent est **Stéphane Richer** des Canadiens de Montréal. Les Red Wings sont les plus intéressés, bien que Pittsburgh et Saint-Louis feront tout leur possible pour l'obtenir.

D'autres noms qu'il faudra surveiller: **Moe Mantha** (Pgh), Charlie Huddy (Edm), **Pat Verbeek** (NJ), Mike Krushelnyski (Edm), **Craig Redmond** (LA) et Bo-Mikael Andersson (BUF).

■ ■ ■

5 sur 5: *Pour les* **Jets**, *les noms sont toujours les mêmes dans les pourparlers:* **Brian Mullen**, *Tim Watters*, **Perry Turnbull** *et Marc Behrend. Brian Mullen aide sa propre cause avec de bonnes performances tout dernièrement. Mais,* **John Ferguson** *n'est pas son plus grand supporteur et* **Dan Maloney** *n'aime pas le voir jouer contre les équipes lourdes.*

Il y a deux semaines, après une pratique, **Perry Turnbull** *s'amusait à lancer des rondelles sur l'horloge officielle à l'Arena. Il n'était pas très amusé cependant, quelques jours plus tard, quand il a reçu une facture de cent dollars pour payer les ampoules qu'il avait cassé. C'est tout de même surprenant que Turnbull réussissait à lever la rondelle. C'est le même Turnbull qui manque son coup quand le gardien est couché et vulnérable!*

HANOVER-TACHÉ

Horaire des demi-finales

Mardi 3
Landmark 4, à Ste-Anne 9
St-Pierre 4, à St-Malo 5

Jeudi 5
Landmark à Ste-Anne
St-Malo à St-Pierre

Dimanche 8
Landmark à Ste-Anne
St-Pierre à St-Malo

Mardi 10
Landmark à Ste-Anne
St-Malo à St-Pierre

Jeudi 12
Landmark à Ste-Anne

Vendredi 13
St-Pierre à St-Malo

Samedi 14
Landmark à Ste-Anne

Mardi 17
Landmark à Ste-Anne

Tous les matchs sont à 20h, sauf celui du dimanche qui est à 14h30.

Saint-Pierre — Saint-Malo

Ça pourrait être dangereux pour eux

Cré Saint-Pierre! Les Canadiens l'ont fait encore une fois. Ils se sont rendus en finale de la division Sud. En battant Grunthal. Une équipe qui n'était pas censée perdre.

Qu'arrivera-t-il contre Saint-Malo, leur adversaire dans la finale du Sud?

«Si on gagne, affirme Henri Bérard des Canadiens de Saint-Pierre-Jolys, ça va aller à sept matchs. Les gars ont du coeur. Ils donnent du 150 pour cent.»

D'accord. Mais «du coeur», ça suffit? «Ça a suffit contre Grunthal, poursuit le commerçant de Saint-Pierre. On les a battu en prolongation lors du dernier match. On perdait 4 à 2 contre Grunthal durant la troisième période. On est revenu»

«Les gars ont décidé de jouer. Les gars voulaient gagner. Le grand Charlie Edwards voulait aussi. Durant la saison, nos parties contre Saint-Malo ont toujours été chaudement contestées. Les deux bords vont travailler bien fort. Ça va patiner.»

«Eux autres disent qu'ils vont nous battre en quatre parties, ajoute Henri Bérard. Ça pourrait être dangereux pour eux...»

«Plutôt cinq matchs,» répond en riant Ed Roch des Warriors de Saint-Malo lorsqu'on lui demande si Coulombe et compagnie vont disposer des Canadiens aussi facilement que ça.

HANOVER-TACHÉ

«Je pense qu'on est plus fort qu'eux dans tous les domaines» ajoute d'un ton plus sérieux celui qui préfère ne pas fournir des prédictions. «On a certainement une meilleure attaque en avantage numérique.»

«Ce sera une plus difficile série que celle contre La Broqueire, poursuit Ed Roch. Parce que La Broquerie avait une équipe de jeunes qui vont être bons d'ici une couple d'années. Saint-Pierre a plus d'expérience. Mais ils ont seulement deux bons trios».

Côté blessures, Saint-Malo a profité de ses dix jours de répit entre les deux séries. «On aura tous nos joueurs, sauf Art Coulombe, explique Ed Roch. Arthur s'est blessé à l'épaule durant le dernier match contre La Broquerie. Il ne jouera peut-être pas avant le match de dimanche. S'il ne peut pas jouer, il sera quand même derrière le banc comme entraîneur.»

Pour les Canadiens, Ronald Fontaine s'est blessé aux côtes. Il ne jouera pas avant une semaine. Et Robert Bérard n'est pas à cent pour cent. Blessé où? «On veut pas le dire», affirme Henri Bérard. «Le moins c'est connu, le mieux c'est!»

Comme quoi, lorsqu'on veut battre les champions, il ne faut rien négliger!

Lucien CHAPUT

RED RIVER VALLEY INTERNATIONAL

Horaire des finales

Mercredi 4

Ste-Agathe à St-Jean

Vendredi 6

St-Jean à Ste-Agathe

Dimanche 8

Ste-Agathe à St-Jean

Jeudi 12

St-Jean à Ste-Agathe

Dimanche 15

Ste-Agathe contre St-Jean (à l'aréna de Morris à 19h30)

Tous les matchs sont à 20h30, sauf celui du dimanche 8 qui est à 14h00.

Sainte-Anne — Landmark

Si j'avais de l'argent, je le mettrais sur Sainte-Anne

Les As de Sainte-Anne ne prennent pas l'équipe de Landmark à la légère. Pour la simple et bonne raison que les statistiques de la saison indiquent que Landmark devrait sortir vainqueur des finales de la division Nord.

"Au courant de l'année, Landmark nous a battu trois fois en quatre parties," explique Jacques St-Vincent, le gérant de l'équipe championne de l'an dernier.

"Ils ont compté 18 buts contre notre équipe. Nous on en a réussi seulement huit. Ça veut dire quelque chose ça. Il faut respecter l'équipe de Landmark."

Pas chanceux

Pourtant, les As ont tout de même une meilleure défense, non? "Landmark a trois ou quatre vedettes, poursuit Jacques St-Vincent. Ces vedettes sont bien entourées de joueurs qui ont des rôles très précis à exécuter. Et ils le font à la perfection."

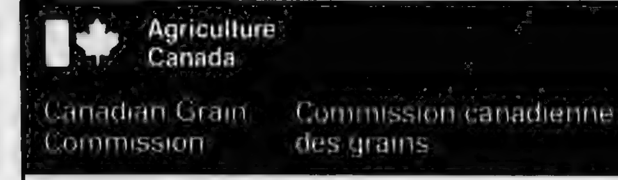
"Je pense que ça va être long, ajoute le gérant des As. Je pense que ça va aller à sept matchs. C'est l'équipe qui a le meilleur gardien de but et qui est la mieux disciplinée qui va remporter la série."

Les gérants des potentiels adversaires des As pour la grande finale de la ligue sont d'accord. "Ça va être chaudement contesté, affirme Ed Roch des Warriors de Saint-Malo, Ça va être une série de 6, sinon de 7 matchs. Et ça pourrait aller d'un côté ou de l'autre."

"Je ne sais pas trop trop ce qui va arriver, prédit Henri Bérard des Canadiens de Saint-Pierre-Jolys. Sainte-Anne a l'équipe pour remporter la série. Mais ils n'ont pas toujours été chanceux contre Landmark."

"Si j'avais de l'argent à mettre sur la série, ajoute Henri Bérard, je le mettrais sur Sainte-Anne. Si j'avais de l'argent..."

L.C.



Division de l'Économie et de la Statistique
303, rue Main, pièce 747
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8

À L'ATTENTION DES: DÉTENTEURS D'INSTRUMENTS ÉMIS PAR FARMLAND GRAIN CO. LTD.

ATTENDU QUE la Commission canadienne des grains est assurée que Farmland Grain Co. a réglé ses obligations impayées, au 30 avril 1985 lorsque son permis de négociant en grain a été suspendu, aux détenteurs d'instruments émis en vertu de la Loi sur les grains du Canada;

ET ATTENDU QUE Farmland Grain Co. Ltd. a demandé que le cautionnement soumis comme garantie financière et détenu par la Commission canadienne des grains soit libéré;

ALORS VOICI que la Commission canadienne des grains vous avis, par la présente, qu'à moins qu'un détenteur d'un instrument émis par Farmland Grain Co. Ltd. en vertu de la Loi sur les grains du Canada, avant le 30 avril 1985, avise la Commission par écrit d'ici le 27 mars 1987 d'un manque de règlement, la Commission canadienne des grains à l'intention de libérer le cautionnement qu'elle détient présentement comme garantie financière à l'expiration de la période de temps susmentionnée.

Prière de faire parvenir tout avis au:

Registraire et Agent d'octroi des permis
Commission canadienne des grains
303, rue Main, pièce 747
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8

Les permis délivrés le sont sous réserve d'expiration, d'annulation, de révocation ou de suspension pendant toute la campagne agricole. On peut se renseigner sur la situation actuelle des titulaires de permis en vertu de la Loi sur les grains du Canada en composant le (204) 949-3309.

Canada

En gros 13 000$ ramassés au carnaval

Les premières roches dès novembre?

«Un très bon succès!» s'est exclamé Donald Fillion. Sophia l'oie n'étant pas disponible pour des commentaires, il faut bien prendre la parole de l'organisateur en chef du carnaval de Baptiste.

Sophia, on s'en souvient, c'est l'héroïne involontaire du jeu la «Loi de l'oie», la dernière invention baptistine pour prélever des fonds.

La règle était simple: Sophia s'est promenée sur une surface divisée en 144 pieds carrés vendus 5$ chaque. Gagnait celui qui avait acheté le carré que Sophia choisissait d'honorer de sa fiente.

Le jeu a été répété à trois reprises, mais il y a eu quatre gagnants: Richard Bérard (*200$*); Arthur van den Bosh (*200$*); Roger Sabourin (*180$*) et Armand Sabourin (*20$*). On l'aura deviné, Sophia a donné plus de sa personne sur le carré acheté par Roger Sabourin.

Dans les trois cas, le suspense n'a pas trop duré. Donald Fillion estime l'attente à environ 5 minutes. Sauf quand l'oiseau décide de baptiser la zone neutre. Alors l'attente est de l'ordre du quart d'heure, toujours selon les observations fournies par Donald Fillion. Avis donc à ceux qui voudraient jouer à la «Loi de l'oie».

SAINT-JEAN

Le comité du curling (1) a aussi mis Denis Dupuis en charge d'organiser un nouveau carnaval d'été en août (*12 000$ de profit l'an dernier*). Un souper est prévu à l'automne (*5 000$ en 86*). Et il ne faut pas oublier Herbie, la VW fidèle qui incite les parieurs à gager sur l'heure de sa noyade dans la Rouge. Par ailleurs, quelque 35 000$ pourraient être contribués par des maisons d'affaires (*dons de matériel; achat de publicité*).

Lors des discussions qui avaient entouré l'utilité de construire un nouveau curling, un sondage démontrait que «amplement de monde» tenait à un curling, se souvient Paulette Vermette. «On a vraiment hâte à avoir notre curling à Saint-Jean. S'il manque 20 000$ ou 30 000$, on s'arrangera d'une façon ou d'une autre pour être capable de commencer la construction le plus rapidement possible.»

Bernard BOCQUEL

(1) L'exécutif du comité du curling est formé de: Normand Lafond (président), Raymond Sabourin, Paulette Vermette et Germain Vermette. Au sous-comité chargé du prélèvement de fonds siègent: Sheldon Bouchard, Michel Marion, Hubert Sabourin, Pauline Lafond-Bouchard et Denis Dupuis. Au sous-comité de construction on trouve: Gérard Bérard, Roger Lavallée, Ronald Sabourin et Raymond Sabourin.

Maintenant que Sophia a repris sa place

Herbie attend son heure de gloire

Si tout marche comme sur des patins affilés, les Baptistins pourront curler chez-eux dès l'hiver prochain.

«Idéalement, la construction du curling pourrait commencer cet été», avance la secrétaire du comité du curling, Paulette Vermette.

Le comité a été mis sur pied voilà deux ans, suite à la fermeture au printemps 84 de l'ancien curling. Le nouveau curling de quatre glaces artificielles coûtera quelque 300 000$. Le fonds de construction s'élève maintenant à 135 000$ si on tient compte des 12 000$ à 13 000$ de profit enregistrés lors du carnaval de la fin de semaine dernière.

D'ici la fin du mois, les responsables du futur curling sauront s'ils obtiendront une subvention de 75 000$ du gouvernement provincial via le programme «Place aux communautés» (*Manitoba Community Places Program*). Une demande de subvention a été aussi déposée pour recevoir de l'argent des loteries (*la réponse est attendue d'ici quatre mois*).

Les profits du carnaval vont passer de 9 400$ en 86 à environ 13 000$ cette année. Une augmentation qui s'explique par l'ardeur de Mona Fillion (*élue reine*), Janet Desautels et Jacqueline Sabourin (*5 300$ collectés; 500$ de plus qu'en 86*).

Donald Fillion souligne que la nouvelle initiative pour les jeunes, une ballade en motoneige a fonctionné à merveille. 103 jeunes ont pris un chocolat chaud et un hot-dog dans les bois pour une piastre.

Nouveauté

Pendant ce temps, les parents avaient les mains libres. Pour jouer au ballon-balaie, par exemple (*Saint-Pierre contre les Royals en finale côté A; les Chevaliers contre l'équipe de Gilles Lambert en finale côté B*). Les parties de cartes, une autre nouveauté, ont rapporté 2 000$.

Maintenant, toute l'attention va se porter sur Herbie, une sorte de prolongement du fun du carnaval.

B.B.

VITE LU VITE SU

Saint-Joseph — Vers la mi-avril le comité culturel organisera une exposition d'artisanat à laquelle une quinzaine de personnes participera, indique le président, Charles Parent.

«On veut attirer le monde de la paroisse, pour qu'il voit l'ouvrage qui se fait. Certains sont bons en peinture, d'autres avec le bois». L'initiative est une première pour le comité culturel. «Avant l'artisanat était exposé pendant le carnaval d'été et ça donnait pas vraiment l'occasion aux gens de voir les créations». Certaines oeuvres seront à vendre.

Le comité arrêtera une date pour l'exposition lors de sa réunion lundi 9 mars.

Ça roule bien pour l'ambulance

Le service d'ambulance du village de Sainte-Anne a enregistré un surplus de 3 654,52$ pour l'année 1986. Une première depuis que le village a pris en main ce service en juillet 1984.

«C'est sans doute parce qu'il y a une bonne gestion», suggère Guy Lévesque, secrétaire-trésorier du village. «On suit de très près le fonctionnement du service d'ambulance.»

«Ça et le fait qu'on n'a pas eu besoin d'entreprendre des réparations majeures à l'ambulance, une Dodge 1980», ajoute le Saint-Annois. «Par contre, on prévoit devoir acheter une nouvelle ambulance d'ici 1988. Ce qui nous coûterait au moins 30 000$».

SAINTE-ANNE-DES-CHÊNES

Un fonds a été créé pour défrayer cette dépense. Le fonds se chiffre déjà à 16 000$ en raison de dépôts annuels de 5 000$.

Le service d'ambulance du village de Sainte-Anne dessert aussi les municipalités voisines de Sainte-Anne, Taché, La Broquerie, Springfield, Reynolds et Piney. Ces municipalités versent un pourcentage de leurs octrois provinciaux prévus pour le service ambulancier.

Ainsi, la municipalité de Sainte-Anne verse 69 pour cent de son octroi, soit 5 563$. Taché verse 50 pour cent de son octroi (*7 910$*), La Broquerie, 50 pour cent (*2 175$*); Reynolds, 33 pour cent (*684$*); Piney, 15 pour cent (*715$*); Springfield, 8 pour cent (*1 432$*). Le village de Sainte-Anne reçoit 3 554$ de la province pour le service ambulancier.

Ces octrois comptent pour un peu plus de la moitié des revenus du service d'ambulance. L'autre moitié (*20 000$*) provient des frais de services lorsque l'ambulance répond à un appel.

Les frais

Ces frais de service ont augmenté cette année. Depuis le 1er février, les tarifs d'ambulance sont: 36,00$ pour les résidants de la Villa Youville (*35$ en 1986*); 41,00$ pour les résidants du village de Sainte-Anne (*40$ en 1986*) et 62,00$ pour les résidants des autres municipalités; plus 1$ du kilomètre (*60$ plus 1$ du kilomètre en 1986*).

En 1986, l'ambulance de Sainte-Anne a répondu à 260 appels dont 19 au village de Sainte-Anne; 92 à la Villa Youville; 32 dans la municipalité de Sainte-Anne; 50 dans la municipalité de Taché; 6 dans Reynolds, 3 dans Piney, 2 à La Broquerie; 8 dans Springfield; 17 dans Winnipeg et 12 dans Hanover.

Marc Saindon est responsable des 24 volontaires qui forment la brigade du service d'ambulance. Les volontaires reçoivent un honoraire pour chaque appel. Les honoraires pour l'année 1987 sont; 6$ pour un appel de la Villa Youville; 7,75$ au village; 12,50$ pour un appel à l'extérieur du village à une distance de moins de 50 km et 17,50$ pour un appel à l'extérieur du village à une distance de plus de 50 km.

Lucien CHAPUT

8 000$ pour un terrain de tennis?

Malgré un temps parfois inclément, les organisateurs du carnaval de Saint-Léon ont engrangé en gros 8 000$ de profit, contre 6 000$ l'an dernier.

«On a fait plus d'argent avec les danses», explique la trésorière du Club sportif, Odile Martel. Des activités ont dû être annulées, mais le premier concours du meilleur s'est déroulé comme prévu.


SAINT-LÉON

Michel Martel a gagné le premier prix chez les hommes (*15 participants*); Linda Grenier a gagné chez les femmes (*10 participantes*). Le concours comprenait cinq compétitions exigeantes physiquement. «Les gens ont bien aimé, mais c'était très dur. On ne sait pas si on reprendra le concours du meilleur l'année prochaine», indique Odile Martel.

Au curling, Gilbert Comte, Hubert Labossière, Gilles Martel et Michel Martel se sont classés premiers dans la catégorie A; Aimé Grenier, Marc Fortier, Cory Degreave et Patrick Rondeau ont obtenu la première place côté B. L'équipe féminine qui s'est battue le mieux était formée d'Estelle Martel, Linda Grenier, Lucille Rondeau et Barbara Dufault.

Gros travail

Les profits du 11e carnaval pourraient servir à payer en partie l'installation d'un terrain de tennis. L'événement est organisé par le Club sportif depuis deux ans. Auparavant, les Chevaliers de Colomb s'en occupaient.

Remarquons que Saint-Léon n'élit plus de reine depuis trois ans. «Le concours de la reine, ça marche d'après le nombre de billets vendus. C'est tellement un gros travail qu'il n'y avait plus de volontaires. C'était trop d'ouvrage», estime Odile Martel.

Bernard BOCQUEL



L'histoire du centenaire du district scolaire de Saint-Léon sera lancée samedi 7 mars lors de l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine. Le bouquin de 176 pages coûtera 25$ a indiqué Marie Labossière (ci-haut), coordonnatrice du projet.

Remerciements



Marie-Anna Vincent

La famille Vincent désire remercier tous ceux et celles qui ont témoigné leur sympathie par des honoraires de messes, cartes, fleurs, assistance aux funérailles.

Des remerciements sont aussi adressées à l'abbé Fréchette, aux porteurs, à l'organiste et à la chorale de la Cathédrale de Saint-Boniface.

Remerciements
Ernest Carrière

La famille désire remercier très sincèrement tous les parents et amis qui ont partagé sa peine à l'occasion du décès d'Ernest. Votre présence aux funérailles, vos offrandes de messes et de prières, ainsi que vos messages de condoléances sont un témoignage de votre sympathie.

Merci au Dr Kim et aux infirmières de l'hôpital Saint-Boniface ainsi qu'aux infirmières de l'hôpital de Saint-Pierre pour tous les bons soins que vous lui avez procuré durant sa maladie et opération.

Merci aux porteurs, à la chorale, ainsi qu'à ceux et celles qui ont préparé et servi le goûter.

Un merci spécial à l'abbé Gérard Dionne qui a été pour nous un vrai porteur d'espérance. Merci également à tous les prêtres concélébrants.

Union de prières
La famille Céline Carrière

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feue DORA ALICE HÉBERT, du village de Haywood, au Manitoba, veuve de feu Joseph Elie Hébert, du même endroit.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, au 200-170, rue Marion, Winnipeg (Manitoba), le ou avant le 10 avril 1987.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 24e jour du mois de février 1987.

MARCOUX BÉTOURNAY
LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession.

La page de Bicolo

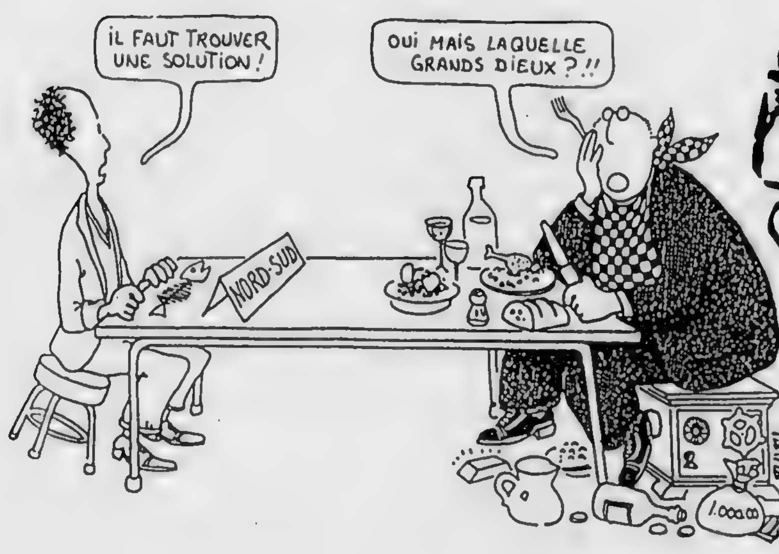
Allô les amis!

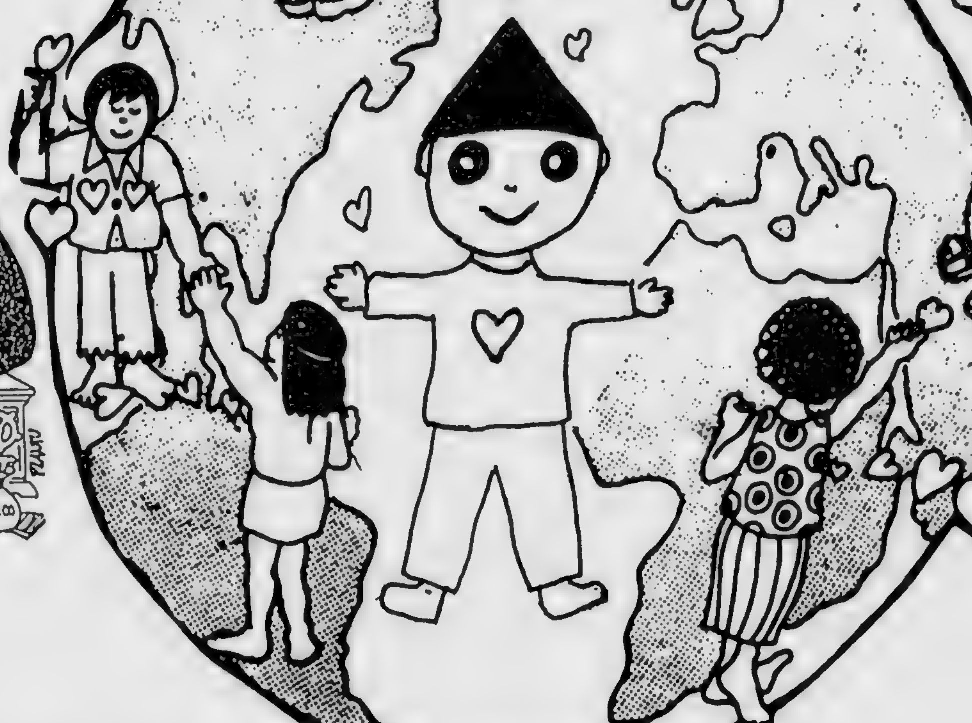
Le mois de mars c'est le mois de Développement et Paix. J'ai appris beaucoup de choses sur cet organisme très important qui aide aux milliers de personnes dans le monde qui souffrent de la faim et de la pauvreté. Voici ce que j'ai appris en préparant ma page:
La PAIX viendra par la JUSTICE
La JUSTICE viendra par l'AMOUR
L'AMOUR me donne le goût de PARTAGER!

Bicolo



Pourquoi la faim existe-t-elle?



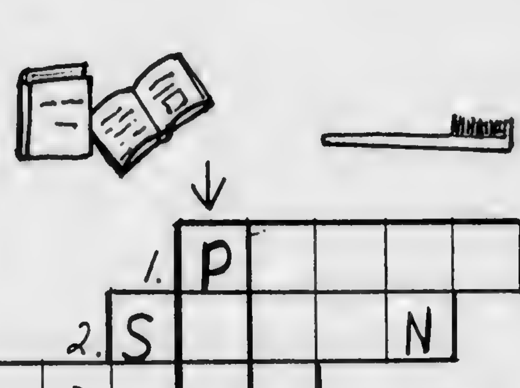


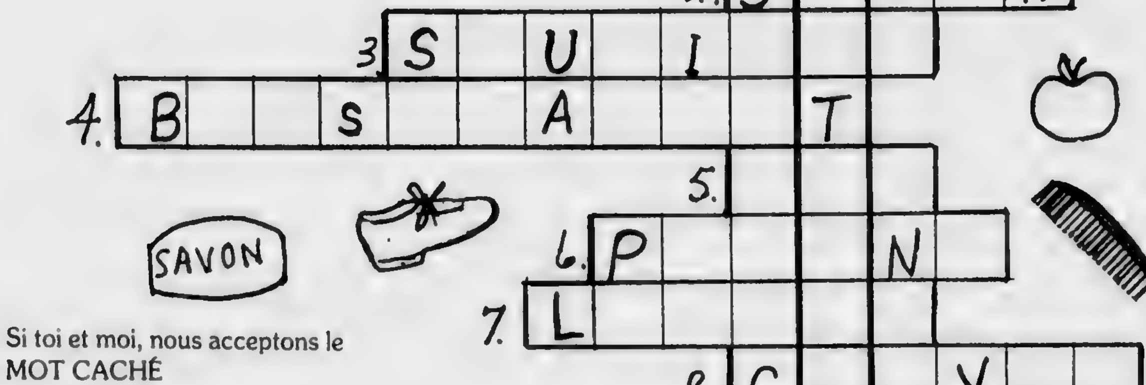


Comme moi, tu as dû déjà rêver d'avoir, tout d'un coup, un gros montant d'argent, un million peut-être?

Qu'est-ce que tu ferais avec cet argent? ... un voyage à Disneyland? acheter un ordinateur?... un VCR? ...un nouvelle bicyclette, la plus chère sur le marché? ...des jeux de toutes sortes?... des vêtements? que de choses tu aurais envie d'avoir et qui te feraient plaisir!

Juanita, des Philippines, fait le même rêve. En t'aidant des dessins, écris dans la grille ce qu'elle aimerait le plus avoir si elle avait de l'argent.





Si toi et moi, nous acceptons le MOT CACHÉ

-- -- -- -- -- -- -- --

Juanita pourra se procurer ces choses dont l'on se sert chaque jour sans même y penser...



Développement et Paix fête ses 20 ans!

CONCOURS

Pour fêter sa 20e année d'aide aux pays pauvres, Développement et Paix t'invite à participer à son concours de dessin et de composition.

Ce que tu dois faire:
Illustre un geste d'amour, soit dans ta famille, à l'école, ou dans un pays éloigné, d'une des trois façons suivantes:
1) par un dessin (crayon, pastel ou autre)
2) par un poème
3) par un conte ou une composition.

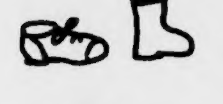
Il faut utiliser du papier 8½ x 11. Au bas de la feuille, écris ton âge et ton année. Au **verso**, écris ton **nom** et le nom de ton **école**.
Fais parvenir avant **le 13 avril** à l'adresse suivante:
Développement et Paix
210, rue Masson
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0H4

Pour d'autres détails, demande à ton professeur de catéchèse.

Des faits qui font penser...



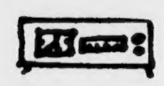
Savais-tu qu'avant de finir ton déjeuner ce matin, tu as dû compter sur plus de la moitié de l'humanité?
Par exemple:
Les vêtements: certains viennent de Costa Rica.
Les travailleurs gagnent 40 cents de **l'heure**



Le caoutchouc de tes espadrilles ou des tes bottes vient de la Thaïlande. Les ouvriers gagnent en moyenne 528 dollars par **année.**



Bois teck de Honduras. 75% des gens vivent dans des petits villages et gagnent 6 dollars par **mois**.



Cette radio est assemblée en Taïwan. Les ouvriers gagnent 25 sous de **l'heure.**



De Somalie et des Philippines: ces aliments viennent de très loin. **Pour que nous en ayons sur nos tables**, les gens de ces pays pauvres travaillent très dur et tous leurs produits sont vendus aux pays riches, (le Canada en est un). La **moitié** des enfants de ces pays souffrent d'un manque de protéines qu'ils pourraient recevoir de ces aliments s'ils pouvaient en garder pour eux!



Du bon chocolat!
Savais-tu que le cacao et le sucre viennent d'Equador et de la République Dominicaine. Dans ces pays, **60%** des enfants meurent avant d'avoir **5 ans**, de maladies attribuées au manque de nourriture?

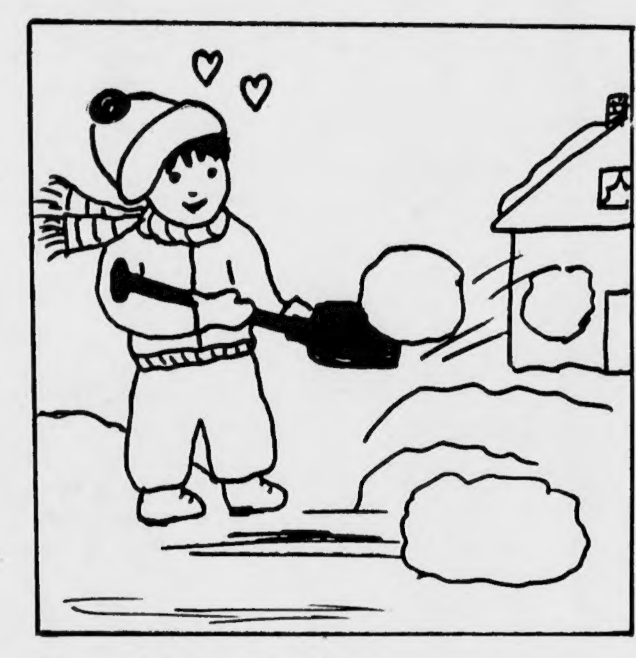
Un enfant canadien possède **50 fois** plus de choses qu'un enfant de la Bolivie? POURQUOI?

«Pour avoir la PAIX, il faut plus de JUSTICE».

QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE, MOI??

- manger un peu moins de chocolat, liqueurs douces... etc.
- bien user mes vêtements avant de les mettre de côté;
- me satisfaire des choses que j'ai déjà (jouets, vêtements...);
- aimer les personnes qui ont moins que moi; devenir leur ami(e);
- rendre des petits services sans me faire payer;
- partager, faire ma petite part. La valeur d'un tablette de chocolat peut acheter 4 litres de lait aux enfants du Tiers-Monde!

Durant le mois de mars, le mois de Développement et Paix tu entendras parler de PARTAGER et d'AMOUR. C'est le temps d'agir!



Je peux réaliser un geste d'amour.

À colorier:
Le plaisir de PARTAGER



Tu aimerais devenir membre de mon CLUB... recevoir une carte de membre... et avoir la chance de gagner un prix au tirage de chaque semaine?
C'est facile.
Découpe ce coupon, envoie-le bien rempli à:
Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
(Manitoba)
R0A 1V0

Bicolo

NOM: ____________________

ADRESSE: ____________________

CODE POSTAL ________ ÂGE ______

JE SALUE MES NOUVEAUX AMIS...

8326	Paul Poirier	Otterburne
8327	Kris	Portage-la-Prairie
8328	Jeff Kasijan	Portage-la-Prairie
8329	Tanya Jarvis	Portage-la-Prairie
8330	Gary Mangra	Portage-la-Prairie
8331	Dawn Owens	Portage-la-Prairie
8332	Jennifer Ostapowich	Portage-la-Prairie
8333	Kent Hallick	Portage-la-Prairie
8334	Ian Gillespie	Portage-la-Prairie
8335	Leigh Parrack	Portage-la-Prairie
8336	Tracy Robinson	Portage-la-Prairie
8337	Lisa Lisowski	Portage-la-Prairie
8338	Shannon Rooke	Portage-la-Prairie
8339	Dawn-Lynn Orton	Portage-la-Prairie
8340	Savanna McEachern	Portage-la-Prairie
8341	Philippe Gervais	Bagot, Manitoba
8342	Jasmine Cairrs	Portage-la-Prairie
8343	Erica Leader	Portage-la-Prairie
8344	Killi Bryden	Winnipeg
8345	Jared Barnett	Winnipeg
8346	Shawn Zarney	Winnipeg
8347	Scott Webster	Winnipeg
8348	Clinton Thompson	Winnipeg
8349	Jamie Stephanson	Winnipeg
8350	Shelly Stewart	Winnipeg

Membre gagnant de la semaine
#8421
Mathieu Blanchette, 7 ans
87, baie Perry, Winnipeg

Quelques vérités pour entamer une réflexion

Un refrain bien connu me vient en tête au moment d'écrire ces quelques lignes, refrain qui, avec quelques changements, exprime passablement bien un vérité populaire: «Y en'a pas d'péchés, y en'a pas d'péchés, si y en'a, y en'a peu, y en'a guère...»

Avouons que la grande majorité des gens de chez-nous seraient de cet avis. Non pas qu'ils nient que le péché puisse exister. Non pas qu'ils ne reconnaissent pas que le mal répand ses tentacules empoisonnées dans la société. Non pas qu'il ne sont pas conscients de leurs propres faiblesses et de leurs défauts.

Disons plutôt qu'ils sentent confusément qu'ils sont impuissants devant toute cette haine et cette violence qui déferlent sur le monde, devant ces défauts et ces manquements si souvent répétés dans leur propre vie.

Et, en dernière analyse, dans la confusion de l'incertitude, confusion parfois volontairement entretenue et voulue pour ne pas avoir à «faire face à la musique», ils se convainquent que s'ils sont pécheurs ils ne sont que de «petits pécheurs» qui peuvent obtenir facilement le pardon directement de Dieu.

Le péché devient comme un mirage, la faute comme une illusion et chacun poursuit son petit bonhomme de chemin comme si de rien n'était.

Téméraire

D'ailleurs, font noter certains baptisés, les prêtres contribuent parfois indirectement à cet état: ils ne sont plus disponibles au «confessional» pour recevoir les pénitents et... ils semblent croire que deux célébrations communautaires par année suffisent pour «enrayer le mal».



Claude BLANCHETTE

Il serait téméraire de croire pouvoir éclairer de manière satisfaisante cette situation dans quelques lignes. Mais quelques vérités peuvent entamer une réflexion.

Moins nous aimons, plus nous devenons pécheur. Plus nous aimons, plus nous devenons conscients de notre péché! Contradiction? Pas nécessairement.

Le péché, c'est essentiellement un manquement d'amour qui vient, dans le cas d'une faute grave, rompre ma relation d'amour avec Dieu et avec les autres ou encore, dans le cas d'une faute moins grave, affaiblir cette relation.

Plus rare, la faute grave demeure quand même une réalité dans notre Église et une possibilité dans la vie de chacun. Il ne faut pas trop rapidement recourir à un court-circutage psychologique pour affirmer que personne ne peut pécher gravement.

Le baptisé qui aime beaucoup se rend compte que tout manquement à la relation d'amour est grave-en-puissance. S'il ne prend pas le risque de reconnaître son manquement, de l'avouer et de se laisser pardonner, dans l'humilité et la miséricorde, au coeur de la rencontre et de la fête des retrouvailles, il risque de sombrer dans la médiocrité du «ce-n'est-pas-si-grave-que-ça».

Aux braises

Quel amour peut subsister dans un tel climat?

Plus nous aimons, plus nos manquements deviennent des atteintes visibles à la relation d'amour avec Dieu en Jésus par l'Église. Regarder sa vie au feu de l'amour, c'est accepter le risque de se laisser «brûler» aux braises du pardon.

Oui, l'amour est la mesure.

Moins j'aime, plus je suis pécheur.

Plus j'aime, plus mes manquements m'interrogent.

Commission des licences

Une réunion de la Commission des licences aura lieu le lundi 4 mai 1987 à 13h au siège de la Société des alcools, situé au 1555 Buffalo Place, à Winnipeg au Manitoba.

Toute personne désirant intervenir lors de cette réunion doit présenter une demande officielle, accompagnée des documents mentionnés dans la Loi sur la réglementation des alcools et ses règlements.

Les demandes doivent parvenir à la Secrétaire générale de la Commission, au siège de la Société des alcools, le vendredi 27 mars 1987 au plus tard.

Irene A. Hamilton
Secrétaire



Daniel Tougas
Jean-François Belisle









LES PETITES ANNONCES

FACILE ET EFFICACE!

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.

Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi par écrit et être payée d'avance aux tarifs suivants:

moins de 20 mots (5$ ou 7,50$ pour deux semaines); 21 à 28 mots (6$ ou 9$); 29 à 35 mots (7$ ou 10,50$); 35 à 42 mots au maximum (8$ ou 12$ pour deux semaines).

LA LIBERTÉ: est à la recherche de téléphonistes pour sa campagne d'abonnements. **Description du travail:** des appels, aux bureaux de La Liberté, à partir du bottin de téléphone, entre 18h et 21h, soit les lundis, mardis, mercredis ou jeudis. (Possibilité de travailler plusieurs soirs.) **Salaire:** à commission. Pour d'autres renseignements, appelez **Bernard Bocquel** ou **Lucien Chaput** au **237-4823.**

AMATEURS D'ANTIQUITÉS: Venez voir nos beaux meubles anciens en chêne et noyer, comprenant salles à manger, chambres à coucher, tables et chaises assorties, vaisseliers, buffets, etc... Pour plus de renseignements, directives ou rendez-vous, composez le 1-353-2332, «Antiques Lovers» Robert ou Agnès Duval. Nous sommes situés à environ 20 minutes du périmètre.
454-

REVIVE REFLEXOLOGY CENTRE: 449, boul. Provencher. 233-6304. Réflexologie et/ou massage. Massage thérapeutique seulement.
445-

À VENDRE: Ancien piano, marque «Weber» en excellent état. Prix 1 500$. Composez le 1-882-2427 (Ste-Agathe)
458-

À VENDRE: Stores verticaux faits sur mesure. Prix imbattables. Composez le 269-0088.
287-

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT: IBM Selectric II bilingue 50$ par mois. Composez le 837-4003.
459-

ÊTES VOUS INTÉRESSÉ à prendre un cours pour devenir analyste des couleurs. Contactez Gertrude au 257-7505 entre 17h et 19h.
464-

COUTURIÈRE: avec expérience pour tous genres de travaux de couture. Appelez Marcelle au 233-2687.
393-

À LOUER: Appartements de deux chambres à coucher, libres le 1er avril. 510$ par mois, poêle, frigo, rideaux, air climatisé, système de sécurité, lave-vaisselle, blanchisserie et stationnement. Locataire paie chauffage et électricité. Composez le 284-7784 (Julie) entre 8h30 et 16h30.
472-

PAYER ET EMPORTER SEULEMENT: Vente géante — tapis et vinyle! Tapis à endos caoutchouté et prélarts sans cirage en vinyle à partir de 4,98$/v2, nylon sur jute à partir de 8,98$/v2, peinture à 12,95$/gal, en plus de centaines de bouts de rouleaux à prix de liquidation. En semaine jusqu'à 20h, le samedi jusqu'à 17h. 50, rue Archibald, au sud de Nairn. A & R Carpet Barn 233-3061.
300-

À LOUER: Saint-Boniface, rue Des-Meurons; espace commercial pour bureaux 155 à 450 pieds carrés. Composez le 269-1178.
386-

RECHERCHE: une gardienne pour une fille de 21 mois; deux à trois jours par semaine, à Southdale, ou Parc Windsor, et à St-Boniface. Composez le 256-9203 après 17h.
473-

À LOUER: St-Norbert, appartement pour célibataire. Réfrigérateur, cuisinière, air climatisé. Tout autre service inclus. Composez le 256-9020 après 16h30.
465-

RECHERCHE: une gardienne à temps partiel qui assurerait la garde de mes deux petites filles âgées de 3 ans et de 1 an et demi. Gardienne devrait être disponible à garder chez moi au River Park South dès 15h et en soirée du lundi au jeudi. Composez le 253-4344.
462-

ASPIRATEURS Filter Queen ou Electrolux presque neuf. Garantie 5 ans. 150$. Composez le 237-0204.
467-

À LOUER: à Saint-Boniface, appartement de trois chambres à coucher, tout compris, air climatisé, deux places de stationnement. 450$ par mois. Libre le 1er avril. Composez le 237-4718.
469-

À LOUER: pour le 1er mars. Grande maison, rue Kitson près de la rue Taché. Salon, salle à manger, garde-manger et cuisine avec poêle et frigo. 5 chambres à coucher, petite étude, deux balcons, sous-sol avec laveuse et sécheuse. Garage et place extra de stationnement. Prix 700$ par mois. Références s'il vous plaît. Composez le 233-5525.
470-

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA: à St-Jean-Baptiste (MB) est à la recherche d'un(e) commis/dactylo bilingue. Entrée en fonction le 30 mars 1987. Salaire à négocier. S.V.P. communiquer avec René Lambert au 758-3393 ou 758-3574.
474-

RECHERCHE: livres usagés français de qualité. Pour plus de renseignements, composez le 1-883-2432, après 16h00.
475-

RECHERCHE: une gardienne à temps partiel pour garder chez moi, une fille de 2 ans et demi. Composez le 237-3093.
476-

À VENDRE: à Norwood, maison, 1½ étage, 1000 pieds carrés, grand lot, trois chambres à coucher, sous-sol complet fini, près de tout. Pas d'agents s.v.p. Composez le 257-4864.
477-

Humour

Quelques grandes vérités sur les Franco-Manitobains

Etre Franco-Manitobain, c'est se trouver quotidiennement dans une situation ambivalente. Quelque part entre le bilinguisme, le biculturalisme et le be-a-good-Canadian-and-speak-English.

Malgré tout ça, ou peut-être à cause de tout ça, les francophones du Manitoba possèdent certain tics qui les caractérisent et les distinguent.

En voici quelques-uns.

1- Tout Franco-Manitobain est convaincu qu'il n'a pas d'accent en anglais.

2- Au moins une fois dans sa vie, tout Franco-Manitobain a été obligé de manger de la tourtière quand ça ne lui tentait pas du tout.

3- Quand on dit «jamais je ne le croirai», ça veut toujours dire le contraire.

4- Quand on est en train de fièrement initier un(e) ami(e) anglophone au Festival du Voyageur, on ne trouvera pas un seul barman francophone dans la place.

5- C'est toujours devant un Français de France qu'on va dire des choses comme «la chose dont que je veux te parler».

6- Quand on veut remplir le côté français d'un formulaire du gouvernement fédéral, on consulte l'anglais pour s'assurer d'avoir bien compris.



Le 1er vendredi du mois

Daniel TOUGAS

7- Lorsqu'on chante pendant une soirée, personne ne se souvient jamais des couplets des chansons folkloriques. On reprend le refrain quelques fois et on se tanne.

8- Le concept de la tarte au sucre est difficile à expliquer à un anglophone.

9- C'est une loi non-écrite qu'à un repas de réveillon de Noël, tout le monde doit manger l'équivalent de deux brouettés de viande et de patates.

10- On ne croit jamais ce qui est publié dans La Liberté avant de l'avoir lu dans un vrai journal.

11- Personne qui demeure à Saint-Boniface n'est né à Saint-Boniface. Ils sont tous nés à Saint-Jean-Baptiste, à La Broquerie, à Sainte-Anne, à Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Malo.

12- Toutes les demi-heures, un Franco-Manitobain quelque part dans la province se fait poser la question: «T'es parent avec qui, toi?»

13- Pendant le Festival du Voyageur, notre cauchemar collectif est de passer une soirée à expliquer à un touriste américain ce que ça veut dire «Marie-lon dondé».

14- Toute maison a au moins un disque de Tino et deux disques de Nana.

15- Quand il fait «frette», il fait plus froid que «froid».

16- Tout Franco-Manitobain va dire «pantout» au lieu de «pantoute» lorsqu'il veut parler bien.

17- Tout le monde connaît la SFM, mais personne n'est sûr de ce qu'elle fait.

18- Les Jets de Winnipeg devront gagner la Coupe Stanley une dizaine de fois de suite avant qu'on arrête de prendre pour les Canadiens de Montréal.

19- En alternant avec une gorgée de lait, on peut manger une quantité illimitée de sucre à la crème.

20- Un Franco-Manitobain sur deux reconnaîtrait Bicolo s'il le voyait dans la rue.

21- Les mots «air» et «bol» sont des mots féminins, sauf dans le dictionnaire.

22- On ne peut pas s'empêcher de rire quand les Français parlent de leur «gosses».

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Deniset Fréchette Lewis

Avocats-notaires
Pierre J. Deniset B.A., LL.B
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.
Carla R. Lewis B.A., LL.B.
674, rue Langevin
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2W4
TÉL.: 233-0614



Hogue • Kushnier

Avocats et notaires

Alain J. Hogue, B.A., LL.B
Randie N. Kushnier, B.A., LL.B
Susan D. Baragar, B.A., LL.B
Gérald L. Chartier, B.A., LL.B.

Place Provencher
194, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3

Tél.: (204) 237-1231

MARCOUX, BÉTOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
R.R. LAFRENIÈRE
R.H. McCULLOCH
M.T. O'NEILL

Succursales à votre Caisse populaire:
St-Claude (jeudi)
St-Jean-Baptiste (mercredi)
St-Malo (mardi)
St-Pierre (vendredi)
St-Adolphe (mercredi)
Manitou (mardi)
Ste-Anne-des-Chênes (jeudi)

200-170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE TEILLET & BENNETT
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE C.R.
L.V. TEILLET
M.J. BENNETT

Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface

Téléphone: 233-4359

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

ASSUREURS

Assurances
Aurèle Desaulniers Ltée
390, boul. Provencher.
Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
Feu - Vie - Maladie
Assurance voyage - Ferme - Grêle



COMPTABLES AGRÉÉS

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg (Manitoba)
Tél.: 233-8593
Bureaux à travers le Canada,
Ward Mallette
Représentants internationaux,
Binder Dijker Otte & Co.

C&L Coopers & Lybrand
comptables agréés
Associés
Raymond A. Cadieux, c.a.
André G. Couture, c.a.
Adjoint aux associés
Donald H. Smith, c.a.
2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
(204) 956-0550

OPTOMÉTRISTES

Dr Keith Mondésir
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
1549, chemin Sainte-Marie
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

DR R.J. STANNERS
Optométriste, examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

Dr R.J. Lecker
Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice 264, av Portage
Téléphone: 943-6628

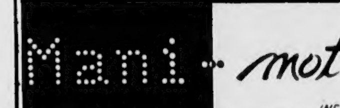
Dr Denis R. Champagne
Optométriste
212, avenue Regent ouest
Sur rendez-vous seulement
Téléphone: 224-2254

DR E.M. FINKLEMAN
et
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
lunettes ajustées

Comptables en management accredités

R.T. ROBERT & COMPANY
comptables
en management accrédités
R.T. Robert, c.m.a./R.A. Balcaen
Services complets de conseils en finances et en gestion pour particuliers et sociétés.
(204) 237-6053
712, chemin St. Mary's
Winnipeg, Manitoba R2M 3N1

TRADUCTEURS AGRÉÉS



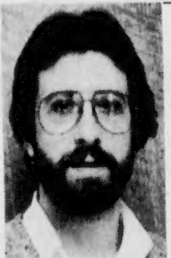
Traducteurs agréés
232, La Vérendrye
Winnipeg, MB
R2H 0B7
233-8710

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, diners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher,
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

La Liberté à votre service

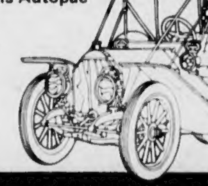


La Liberté, c'est la façon efficace de rejoindre et d'élargir votre clientèle francophone!
Pour des recommandations précises, appelez-moi au 237-4823
Andrée Gilbert



Pour tous vos besoins...
• annonces
• dépliants
• rapports
• logo
• affiches
à votre service au 237-4823
David McNair

GARAGISTES



BOISVERT TRANSMISSION
Robert & Norbert Touchette propriétaires
service en français
Nous nous spécialisons en transmissions automatiques domestiques et importées
1601, chemin Niakwa
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3T3
Téléphone: (204) 255-2769

Mint Auto Body
situé près de la Monnaie royale
«Chez Mint, c'est mint»
1595, chemin Niakwa
Tél.: 256-4349
Réparations Autopac et privées
Propriétaire: Roland Boisvert
Gérant de service: Ken Labossière



Venez nous voir!

MÉTIERS

LES CLÉS BLEUES
«Secrétariat services»
Dactylographie, traduction, et traitement de textes.
Téléphonez 237-9327 (bureau) ou 233-1775 en soirée et fin de semaine.

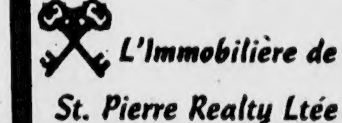
ENTREPRISES NOËL
Services de secrétariat: rédaction de lettres; dactylogrphie de travaux universitaires, de lettres, de documents; traduction; photocopies.
CLAIRE NOËL
30, rue l'Arena
Case postale 93
Ste-Anne, MB
R0A 1R0
tél.: 422-5750
(rés.) 422-8574

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine Électrique Ltée...
165, boulevard Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425



Rolly's Transistor Services
Réparations de VCR BETA, VHS de toutes marques
Tél.: 237-4484
83A, chemin Ste-Anne
Winnipeg (Manitoba)

AGENTS D'IMMEUBLES



Boîte postale 339
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0
Téléphone: 433-7899
• ferme • résidence • chalet
lots vacants • loisirs • chasse
tous genres de commerce, etc...

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

PONTIAC-BUICK-GMC



DENIS VERRIER
Gérant des ventes
2554, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3J 0N8 (204) 837-5811



GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD
REPRÉSENTANT JOHN DEERE VENTES ET SERVICE
"NOTHING runs like a Deere"



Lot 149
Chemin du Périmètre
C.P. 58
Saint-Vital (MB)
Tél.: 255-0260
Michael Guertin





Claude P. Lépine
Représentant

Pembina Dodge Chrysler
300, Pembina
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2E2
Tél.: 284-6650 (bureau)
895-0388 (domicile)
Autos neuves & usagées